Desjardins

Rapport financier

Troisième trimestre de 2022

Le Mouvement Desjardins enregistre des excédents de 478 M$ pour le troisième trimestre de 2022

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Aux et pour les périodes de trois mois terminées le			Aux et pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2022	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Résultats					
Revenu net d'intérêts	**1 649 $**	1 596 $	1 476 $	**4 751 $**	4 331 $
Primes nettes	**2 747**	2 633	2 905	**8 030**	8 077
Autres revenus d'exploitation[1]	**899**	903	869	**2 696**	2 494
Revenus d'exploitation[1]	**5 295**	5 132	5 250	**15 477**	14 902
Revenus (pertes) de placement[1]	**186**	(1 838)	(114)	**(3 835)**	(953)
Revenu total	**5 481**	3 294	5 136	**11 642**	13 949
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**125**	66	52	**197**	53
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 204**	(133)	1 713	**1 716**	3 698
Frais autres que d'intérêts	**2 565**	2 712	2 288	**7 805**	6 830
Impôts sur les excédents	**109**	172	267	**450**	819
Excédents avant ristournes aux membres	**478 $**	477 $	816 $	**1 474 $**	2 549 $
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité[2]					
Particuliers et Entreprises	**307 $**	290 $	401 $	**912 $**	1 212 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**155**	173	109	**465**	469
Assurance de dommages	**83**	104	289	**334**	867
Autres	**(67)**	(90)	17	**(237)**	1
	478 $	477 $	816 $	**1 474 $**	2 549 $
Retour aux membres et à la collectivité[1]					
Ristournes aux membres	**106 $**	109 $	90 $	**317 $**	270 $
Commandites, dons et bourses d'études[3]	**22**	36	20	**74**	52
	128 $	145 $	110 $	**391 $**	322 $
Indicateurs					
Marge nette d'intérêt[4]	**2,19 %**	2,17 %	2,07 %	**2,15 %**	2,09 %
Rendement des capitaux propres[5]	**5,8**	5,8	9,6	**5,9**	10,5
Indice de productivité[4]	**78,3**	79,1	66,8	**78,6**	66,6
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[5]	**0,20**	0,11	0,09	**0,11**	0,03
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts[5]	**0,44**	0,44	0,52	**0,44**	0,52
Ratio de liquidité à court terme[6]	**136**	135	150	**136**	150
Ratio structurel de liquidité à long terme[6]	**126**	126	132	**126**	132
Bilan et hors bilan					
Actif	**408 071 $**	404 070 $	390 641 $	**408 071 $**	390 641 $
Prêts et acceptations nets	**247 410**	242 113	227 027	**247 410**	227 027
Dépôts	**255 452**	252 671	239 677	**255 452**	239 677
Capitaux propres	**32 314**	32 794	33 603	**32 314**	33 603
Biens sous administration[5]	**426 332**	426 393	480 578	**426 332**	480 578
Biens sous gestion[5]	**74 994**	75 604	90 527	**74 994**	90 527
Mesures des fonds propres					
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A[7]	**18,7 %**	19,5 %	21,2 %	**18,7 %**	21,2 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1[7]	**18,7**	19,5	21,2	**18,7**	21,2
Ratio du total des fonds propres[7]	**20,2**	20,4	22,4	**20,2**	22,4
Ratio de levier[7]	**7,5**	7,7	8,7	**7,5**	8,7
Actifs pondérés en fonction des risques[7]	**150 038 $**	142 774 $	135 334 $	**150 038 $**	135 334 $
Ratio TLAC[8]	**26,2 %**	25,3 %	26,9 %	**26,2 %**	26,9 %
Ratio de levier TLAC[8]	**10,4**	9,7	10,8	**10,4**	10,8
Autre renseignement					
Nombre d'employés	**58 379**	57 744	52 827	**58 379**	52 827

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

(2) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

(3) Dont 9 M$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (12 M$ au deuxième trimestre de 2022, 8 M$ au troisième trimestre de 2021, 27 M$ pour les neuf premiers mois de 2022 et 23 M$ pour les neuf premiers mois de 2021).

(4) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

(5) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 61 à 69.

(6) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'Autorité des marchés financiers (AMF), voir la section « Gestion des risques ».

(7) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19, voir la section « Gestion du capital ».

(8) En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF et fondés sur les actifs pondérés en fonction des risques et les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section « Gestion du capital ».

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 10 novembre 2022 – Au terme du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2022, le Mouvement Desjardins, plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord, a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 478 M$, en baisse de 338 M$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2021. Cette diminution s'explique en grande partie par une hausse de la charge de sinistres dans le secteur Assurance de dommages, reflétant notamment l'incidence de l'inflation et l'augmentation de la fréquence des sinistres. Le troisième trimestre de 2022 est également marqué par la survenance de deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec ainsi que l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Par ailleurs, la baisse des excédents s'explique par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration des perspectives macroéconomiques, par l'accélération des sommes investies notamment dans des projets prévus dans les orientations stratégiques, ainsi que par l'augmentation des frais liés au personnel. Cette diminution des excédents est atténuée par la hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[(1)].

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 307 M$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports aux excédents de 155 M$ et de 83 M$.

Le montant total retourné aux membres et à la collectivité[(1)] a atteint 128 M$ au troisième trimestre de 2022, y compris une provision pour ristournes de 106 M$ et des remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 22 M$, dont 9 M$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses, comparativement à un montant total retourné aux membres et à la collectivité[(1)] de 110 M$ pour la période correspondante de 2021. À cela s'ajoute le montant des engagements de 3 M$ pour le troisième trimestre de 2022 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 153 M$ en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.

Le Mouvement Desjardins maintient une solide capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 18,7 % et de 20,2 % au 30 septembre 2022, alors qu'ils étaient de 21,1 % et de 22,1 % respectivement au 31 décembre 2021. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques provenant de la croissance des activités au niveau des prêts entreprises et du portefeuille de prêts hypothécaires ainsi que par la diminution de la valeur du portefeuille obligataire liée à la hausse des taux d'intérêt.

« Pour ce troisième trimestre, les ristournes et les revenus d'exploitation[(1)] sont à la hausse et le Mouvement Desjardins continue de démontrer une forte solidité financière. De plus, dans le contexte inflationniste, nous soutenons activement nos membres et clients pour qu'ils puissent faire face aux pressions accrues avec notamment un accompagnement personnalisé et adapté à la situation de chacun », affirme le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier. « Nous poursuivons également notre appui auprès des jeunes afin de leur offrir les conditions gagnantes pour les aider à faire leur chemin. Notre tournée des régions avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec pour discuter avec la jeunesse d'affaires des enjeux actuels est un bel exemple de notre engagement. »

[(1)] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

INDEX DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (*Enhanced Disclosure Task Force* ou EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport annuel 2021, le rapport financier intermédiaire du troisième trimestre de 2022 ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier,* qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi à ce rapport de gestion.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

				Troisième trimestre de 2022		
Catégorie	Recommandation	Information à fournir	Rapport annuel 2021	Rapport financier intermédiaire	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	XXXV	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risque et des principaux paramètres	68-74,122-130	61-69	11	74-76
	3	Principaux risques et risques émergents	55-57, 64-67, 74-101	13		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	55-60, 94, 96-98, 215, 216	33-36, 46, 47, 49-51		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	68-74			
	6	Culture de gestion des risques	70-74			
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	14, 32, 37, 40, 44, 55, 60, 61, 68-75			
	8	Simulations de crise	55, 69, 74, 90-92			
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	55, 56	33		10-12, 68, 69
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	58-60, 215, 216	35		14, 15, 24, 68
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	57, 59, 60	36		
	12	Gestion et planification du capital	55-62	32-36		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	61, 75			5-8
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	60, 61, 76, 77, 80, 90-92	35-37		5-7, 9
	15	Risque de crédit	60-62	35-37		46-49, 52
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	61, 62	35-36		5-9, 46
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	80			52
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	94-98	46-51		70
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	94-97, 99-101, 220-222	47- 50		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	97-99, 222-226	52-58		
	21	Sources et stratégies de financement	54, 94, 99, 100	46, 47, 52, 53		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	89, 90	42, 43		
	23	Facteurs de risque de marché	88-93, 198-202	41-46		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	90-92	43-45		
	25	Mesures de pertes extrêmes	55, 69, 90-92	43-45		
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	53, 54, 66, 69, 80, 81, 83-88	31, 38-41	6-10	26-52
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	82, 142-161			
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	53, 54, 82-87, 142-161, 174-181	31, 38, 39, 88-94		36-45
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	87, 88, 204-213			53-61
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	81, 82, 87, 88, 204-213			29-33
Autres risques	31	Gestion des autres risques	60-62, 64-67, 71-75, 102-108	36-38		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	102, 103, 220, 222			

RAPPORT DE GESTION

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 10 novembre 2022, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 30 septembre 2022, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n^{o} 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont désormais déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire aux obligations de divulgation financière de la Fédération, en tant qu'émetteur assujetti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 septembre 2022, et le rapport annuel 2021 du Mouvement Desjardins (rapport annuel 2021), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers combinés intermédiaires du Mouvement sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés annuels et intermédiaires du Mouvement Desjardins. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

6 Mise en garde sur les énoncés prospectifs
7 Événement important
7 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières
10 Le Mouvement Desjardins en bref
11 Évolution du contexte réglementaire
13 Environnement économique et perspectives

14 Revue des résultats financiers
14 Analyse des résultats
15 Excédents
17 Revenus d'exploitation
18 Revenus de placement
19 Revenu total
19 Dotation à la provision pour pertes de crédit
20 Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance
21 Frais autres que d'intérêts et indice de productivité
21 Impôts sur les excédents
22 Résultats des secteurs d'activité
22 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises
24 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
27 Secteur d'activité Assurance de dommages
29 Rubrique Autres
30 Sommaire des résultats intermédiaires

31 Revue du bilan
31 Gestion du bilan
31 Actif
32 Passif
32 Capitaux propres
32 Gestion du capital
37 Arrangements hors bilan

37 Gestion des risques
37 Gestion des risques
38 Risque de crédit
41 Risque de marché
46 Risque de liquidité

59 Renseignements complémentaires
59 Contrôles et procédures
59 Information relative aux parties liées
59 Méthodes comptables critiques et estimations
59 Modifications comptables futures
60 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF

61 Glossaire

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent. D'ailleurs, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a fait croître grandement ce risque en posant des difficultés additionnelles dans l'établissement des hypothèses, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs en comparaison avec les périodes précédentes.

Les facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2022 et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social, ainsi que le risque juridique et réglementaire.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine, à l'atteinte à la sécurité, à l'endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt, aux changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et à la dépendance envers les tiers. Mentionnons aussi la réforme des taux d'intérêt de référence, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2022 et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2022.

Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2022. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, ainsi que de l'incidence de ces événements sur l'économie mondiale, la conjoncture des marchés financiers, les activités commerciales du Mouvement Desjardins, ses résultats financiers et sa situation financière, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédant le début de ces événements, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur des effets de ces événements à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Retraite annoncée de Francine Champoux

En octobre 2022, Francine Champoux, première vice-présidente Gestion des risques, a annoncé qu'elle prendra sa retraite en mars 2023 après une remarquable carrière de 25 ans au sein du Mouvement. Mme Champoux demeurera à la première vice-présidence, Gestion de risques, jusqu'à son départ à la retraite afin d'assurer une transition harmonieuse. Un processus a été initié en vue d'identifier son remplaçant.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par le Mouvement Desjardins et pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures financières non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont définies ci-après :

Retour aux membres et à la collectivité

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Le retour aux membres et à la collectivité est composé des ristournes aux membres, des commandites, dons et bourses d'études.

Le tableau « Résultats financiers et indicateurs » à la page 14 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividendes sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers combinés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

Concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés

	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
(en millions de dollars)	**30 septembre 2022**	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Présentation des revenus dans les états financiers combinés					
Revenu net d'intérêts	**1 649 $**	1 596 $	1 476 $	**4 751 $**	4 331 $
Primes nettes	**2 747**	2 633	2 905	**8 030**	8 077
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**115**	114	109	**333**	313
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**276**	225	198	**728**	567
Services de courtage et de fonds de placement	**235**	251	283	**754**	841
Honoraires de gestion et de services de garde	**182**	200	185	**575**	531
Pertes nettes de placement[1]	**(38)**	(2 209)	(90)	**(4 583)**	(637)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**224**	371	(24)	**748**	(316)
Revenus de change	**19**	27	34	**77**	92
Autres	**72**	86	60	**229**	150
Revenu total[2]	**5 481 $**	3 294 $	5 136 $	**11 642 $**	13 949 $
Présentation des revenus dans le rapport de gestion					
Revenu net d'intérêts	**1 649 $**	1 596 $	1 476 $	**4 751 $**	4 331 $
Primes nettes	**2 747**	2 633	2 905	**8 030**	8 077
Autres revenus d'exploitation					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**115**	114	109	**333**	313
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**276**	225	198	**728**	567
Services de courtage et de fonds de placement	**235**	251	283	**754**	841
Honoraires de gestion et de services de garde	**182**	200	185	**575**	531
Revenus de change	**19**	27	34	**77**	92
Autres	**72**	86	60	**229**	150
Revenus d'exploitation	**5 295**	5 132	5 250	**15 477**	14 902
Revenus (pertes) de placement					
Pertes nettes de placement[1]	**(38)**	(2 209)	(90)	**(4 583)**	(637)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**224**	371	(24)	**748**	(316)
Revenus (pertes) de placement	**186**	(1 838)	(114)	**(3 835)**	(953)
Revenu total[2]	**5 481 $**	3 294 $	5 136 $	**11 642 $**	13 949 $

(1) Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 10 « Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement » des états financiers combinés intermédiaires.

(2) Afin de prendre en compte les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, la variation de ce poste doit être analysée conjointement avec le poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Ratios non conformes aux PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Les ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse de la situation ou de la performance financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité et est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le revenu total excluant les sinistres est une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure la volatilité des résultats propres aux placements des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et qui se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité tel que présenté dans le rapport de gestion.

Indice de productivité

	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
(en millions de dollars et en pourcentage)	**30 septembre 2022**	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Frais autres que d'intérêts	**2 565 $**	2 712 $	2 288 $	**7 805 $**	6 830 $
Revenu total	**5 481**	3 294	5 136	**11 642**	13 949
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(2 204)**	133	(1 713)	**(1 716)**	(3 698)
Revenu total excluant les sinistres	**3 277 $**	3 427 $	3 423 $	**9 926 $**	10 251 $
Indice de productivité	**78,3 %**	79,1 %	66,8 %	**78,6 %**	66,6 %

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et correspondent à la moyenne des soldes de fin de mois de la période. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux assurances, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau « Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens » à la page 17 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt, l'actif moyen portant intérêt ainsi que le passif moyen portant intérêt.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :
- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence des revenus de placement.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions. Les frais de sinistres, déduction faite de la réassurance et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché, sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer la volatilité liée aux conditions économiques en lien avec l'incidence des fluctuations des taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlements, lesquelles sont compensées, en partie, par une stratégie d'appariement de placements.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :
- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts excluant certains éléments exprimés en pourcentage des primes nettes. Les frais autres que d'intérêts excluant certains éléments sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer les dépenses liées aux revenus exclus du calcul du ratio.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion pour le secteur Assurance de dommages.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
(en millions de dollars et en pourcentage)	**30 septembre 2022**	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Primes nettes	**1 524 $**	1 486 $	1 505 $	**4 481 $**	4 396 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**1 145 $**	927 $	763 $	**2 905 $**	2 131 $
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	**51**	169	18	**443**	126
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	**1 196 $**	1 096 $	781 $	**3 348 $**	2 257 $
Ratio des sinistres	**78,5 %**	73,8 %	51,9 %	**74,7 %**	51,3 %
Frais autres que d'intérêts	**385 $**	382 $	359 $	**1 140 $**	1 056 $
Autres dépenses exclues du ratio des frais[(1)]	**(3)**	(3)	(3)	**(10)**	(8)
Frais autres que d'intérêts excluant certains éléments	**382 $**	379 $	356 $	**1 130 $**	1 048 $
Ratio des frais	**25,1 %**	25,5 %	23,7 %	**25,2 %**	23,8 %
Ratio combiné	**103,6**	99,3	75,6	**99,9**	75,1

(1) Provient des frais de gestion de placements.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 61 à 69.

LE MOUVEMENT DESJARDINS EN BREF

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 408,1 G$. Au 30 septembre 2022, il regroupe 212 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 58 300 employés et sur l'engagement de près de 2 450 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF). La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement Desjardins. La section « Gestion du capital » du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2022 présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital. Depuis la publication du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement Desjardins, l'évolution du contexte réglementaire ci-dessous est également à considérer :

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

La version finale des modifications de la LRPCFAT et de son règlement, proposées en juin 2018, a été publiée par le ministère des Finances du Canada le 10 juillet 2019. L'entrée en vigueur de ces modifications s'est déroulée en trois phases, soit le 10 juillet 2019, le 1er juin 2020 et le 1er juin 2021. En février 2020, le ministère des Finances du Canada a publié de nouvelles propositions de changements réglementaires, lesquelles ont été commentées par le Mouvement Desjardins. La publication finale de ces changements réglementaires, qui concernent notamment les obligations relatives au contrôle continu de la relation d'affaires, a eu lieu le 10 juin 2020. D'autres modifications ont été apportées à la LRPCFAT le 29 juin 2021 ainsi que le 27 avril 2022 afin d'assujettir les plateformes de sociofinancement. Suivant la publication des changements réglementaires, un projet a été déployé afin d'apporter les changements requis par la réglementation modifiée aux systèmes, processus et procédures des lignes d'affaires du Mouvement.

Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) – Parties XVIII (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act) et XIX (NCD – Norme commune de déclaration)

En vertu de la réglementation en lutte à l'évasion fiscale (LÉF), une déclaration de résidence fiscale (autocertification) complète est obligatoire afin de permettre l'ouverture d'un nouveau compte, ainsi qu'à la suite d'un changement de circonstances pouvant affecter la résidence fiscale du membre ou client. Depuis le 1er janvier 2021, des pénalités monétaires pouvant atteindre jusqu'à 5 000$ par compte en défaut peuvent être imposées par l'Agence du revenu du Canada aux institutions financières canadiennes. De plus, afin d'assurer le respect de ces exigences, la réglementation en LÉF prévoit que des mesures efficaces devraient être mises en place par les institutions financières canadiennes, par exemple le gel du compte ou sa clôture.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entrera en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans. Le Mouvement est pleinement conforme aux dispositions qui sont entrées en vigueur le 22 septembre 2022, soit la désignation d'une personne responsable de la protection des renseignements personnels, le traitement des incidents de confidentialité et les encadrements de la communication de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques et dans le cadre d'une transaction commerciale. Les travaux se poursuivent afin d'assurer la conformité des activités du Mouvement aux nouvelles exigences législatives dans les délais prescrits. Le Mouvement Desjardins demeure également à l'affût des changements réglementaires annoncés concernant les autres lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels et a notamment effectué l'étude des articles du projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs.*

Développements législatifs et réglementaires en assurance en Ontario

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a publié une version finale de sa ligne directrice décrivant les saines pratiques de gestion du risque opérationnel dans le cadre de la tarification et de la souscription de l'assurance automobile. Cette ligne directrice a pour objet de présenter les pratiques fondamentales de la saine gestion du risque opérationnel lors de la tarification et de la souscription de l'assurance automobile. Cette ligne directrice s'inscrit dans le cadre de la stratégie plus vaste de l'ARSF visant à réformer la réglementation de la tarification et de la souscription dans le secteur de l'assurance automobile en Ontario, une priorité du Plan d'activités annuel 2022-2025 de l'ARSF.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate ou* CDOR) à six mois et à douze mois. De plus, le 5 mars 2021, les administrateurs de taux ont annoncé que la cessation officielle de la publication du *London Interbank Offered Rate* (LIBOR) aurait lieu après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication ne cessera qu'après le 30 juin 2023. Par la suite, le 29 juillet 2021, les administrateurs des taux LIBOR US ont officiellement recommandé le recours aux taux à terme prospectif du Secured Overnight Financing Rate (SOFR) pour les prêts, ce qui conclut la dernière étape du plan de transition qui avait été lancé afin de promouvoir l'utilisation des taux SOFR. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du CDOR, a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOM) dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition, soit le 30 juin 2023, le CDOR devra être remplacé par un taux de référence alternatif pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, soit le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux de référence alternatif. Le 7 octobre 2022, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé s'être entendu pour lancer le processus d'élaboration d'un taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) à terme suite à l'analyse d'une consultation publique sur le sujet. Le Mouvement Desjardins a mis en place à l'interne un groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence, incluant le CDOR, vers des taux sans risque.

Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* est entrée en vigueur le 1er juin 2022. Cette loi propose d'importants changements à la Charte de la langue française afin de rendre ses exigences plus sévères. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Les grands thèmes abordés sont, entre autres, le statut de la langue française, la langue du travail, la langue du commerce et des affaires, la langue de l'enseignement, la francisation des entreprises et les dispositions pénales et autres sanctions. Le délai de mise en œuvre des différentes dispositions de la loi varie de 0 à 12 mois. Le Mouvement Desjardins se conformera aux dispositions applicables au fur et à mesure de leur entrée en vigueur.

Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires continuent de porter une attention soutenue sur la question des changements climatiques en 2022, après plusieurs consultations et sondages en 2021.

- La consultation des ACVM sur leur projet de *Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* et l'instruction générale connexe a pris fin en janvier 2022; ce règlement pourrait être applicable aux émetteurs dès la fin 2023.
- La Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont publié, en janvier 2022, le rapport final du projet pilote visant l'analyse de scénarios climatiques.
- Un projet de loi sur la finance alignée sur le climat a été déposé au Sénat en mars 2022, visant à obliger les banques à augmenter les pondérations de risques et les requis de réserves de capital pour les financements exposés aux risques de transition aigus.
- Sur la scène internationale, l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), mis en place par l'IFRS Foundation, a effectué une consultation, qui s'est terminée en juillet 2022, sur les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2). Ces standards devraient être publiés d'ici le début de l'année 2023.
- Le BSIF a effectué une consultation, qui s'est terminée en septembre 2022, sur la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. Cette ligne directrice devrait être publiée au début de l'année 2023 avec une mise en application progressive dès 2024 pour les exercices se terminant après le 1er octobre 2023.

Ces éléments confirment le renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, lorsque pertinent, aux consultations sur ce sujet directement ou via les associations d'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure de plus de suivre les meilleures pratiques en matière d'intégration, de suivi et de divulgation en matière de facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les standards de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la sous-section « Risque environnemental ou social » de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 et détaillés dans le rapport dédié « En mouvement pour le climat – Rapport 2021 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques ».

Fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM)

Le 25 juin 2020, les ACVM ont lancé une consultation sur le cadre réglementaire des activités des organismes d'autoréglementation (OAR) visant à solliciter des commentaires sur la question de savoir si l'encadrement actuel des OAR sert au mieux les intérêts des investisseurs canadiens et des participants au secteur des valeurs mobilières, compte tenu de l'évolution du secteur des services financiers. Depuis, les ACVM ont publié un énoncé de position confirmant l'établissement d'un nouvel OAR et le regroupement des deux fonds de protection des épargnants actuels en un seul fonds de protection et ont dévoilé la composition de leur conseil d'administration. Au terme de cette vaste consultation, le 29 septembre 2022, l'ACFM et l'OCRCVM ont approuvé la création du nouvel OAR unifié qui favorisera l'innovation et la compétitivité dans le secteur et offrira de la valeur aux investisseurs. Le Mouvement Desjardins poursuit l'analyse des incidences potentielles du cadre réglementaire du nouvel OAR sur ses activités.

Sanctions économiques – guerre russo-ukrainienne

Depuis le début de la guerre russo-ukrainienne le 24 février 2022, des sanctions économiques internationales visant notamment des personnes ou des entités désignées (comme des banques) et des secteurs d'activités ont été adoptées à l'égard du Bélarus, de la Russie et de l'Ukraine (régions de la Crimée, de Donetsk et de Louhansk). Pour assurer la conformité à ce cadre réglementaire en rapide évolution, le Mouvement Desjardins en effectue une vigie quotidienne et met en place les mesures requises, de concert avec les équipes opérationnelles concernées, notamment en ce qui a trait aux investissements et aux télévirements en lien avec ces pays sanctionnés. Afin de réduire ses risques réglementaires, le Mouvement Desjardins a temporairement cessé de transmettre des télévirements vers la Russie.

Projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

Le 14 juin 2022, la Chambre des communes a présenté le projet de loi C-26 intitulé *Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*. Ce projet de loi vise à sécuriser les systèmes de télécommunication et à renforcer la protection des cybersystèmes essentiels (ce qui peut inclure les systèmes bancaires) dans le secteur privé sous réglementation fédérale. Bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas directement visé par le projet de loi en raison de sa juridiction provinciale, il répond déjà aux requis énoncés et suivra avec attention le cheminement du projet de loi pour s'inspirer des meilleures pratiques, le cas échéant.

Exigences de suffisance du capital pour les assureurs

L'AMF a publié le 21 juillet 2022 une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* applicable aux assureurs de personnes, ainsi qu'une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* applicable aux assureurs de dommages. Au même moment, le BSIF publiait la version finale de la Ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales*. Les changements apportés aux différentes lignes directrices tiennent compte de la nouvelle norme IFRS 17 et entreront en vigueur le 1er janvier 2023. Les filiales d'assurance se conformeront à ces exigences lors de leur entrée en vigueur.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

La pandémie, la guerre en Ukraine et la poussée inflationniste ont des conséquences encore bien présentes pour l'économie mondiale. L'économie européenne continue de faire les frais de la guerre en Ukraine et de ses conséquences sur les prix de l'énergie. L'inflation est particulièrement élevée en zone euro et au Royaume-Uni, ce qui affecte les revenus des ménages et la profitabilité des entreprises. Les difficultés économiques en Chine découlant de la politique zéro COVID-19 se poursuivent alors que le rebond de la production demeure modéré. Le marché immobilier chinois reste enlisé et le gouvernement multiplie les mesures pour se sortir de cette situation, mais avec un succès limité pour le moment. La détérioration des perspectives économiques a cependant entraîné une révision à la baisse de la demande de plusieurs matières premières, ce qui a amené des réductions assez généralisées de leurs prix, incluant du côté du pétrole. Ceux-ci semblent maintenant se stabiliser. Les fortes hausses de taux d'intérêt directeurs décrétées par les principales banques centrales et l'augmentation des taux de marchés fragilisent aussi la situation économique et font craindre un revers plus prononcé de l'activité économique.

C'est en Europe que les effets de la guerre en Ukraine sont ressentis le plus vivement. Certains indices de confiance eurolandais ont chuté et suggèrent maintenant qu'une récession devrait survenir. On s'attend à une progression de 3,2 % du produit intérieur brut (PIB) réel eurolandais en 2022, suivie d'une baisse de 0,1 % en 2023, ce qui inclut plusieurs trimestres de variations négatives du PIB réel eurolandais à partir de l'automne 2022. On s'attend aussi à plusieurs baisses consécutives du PIB réel britannique. Il devrait augmenter de 4,1 % en 2022, mais diminuer de 1,1 % en 2023. De son côté, le PIB réel chinois devrait croître de 3,3 % en 2022 et de 4,8 % en 2023. La croissance prévue de l'économie mondiale pour 2022 est maintenant de 2,9 % et devrait être suivie par une hausse de 2,2 % en 2023.

Sur les marchés financiers, on constate que la volatilité demeure élevée en raison de la détérioration des perspectives économiques et de l'augmentation rapide des taux d'intérêt par les banques centrales. La période de faiblesse des Bourses devrait se prolonger jusqu'au début de 2023 avec en toile de fond des révisions à la baisse des perspectives de profits des entreprises. Après les fortes hausses observées pour les taux obligataires en 2022, la tendance devrait s'inverser l'an prochain, à commencer par les échéances plus longues. La courbe des rendements est appelée à demeurer inversée pour encore plusieurs trimestres. Du côté des devises, le dollar américain conserve un grand attrait en raison de son rôle de valeur de refuge et en anticipation que la Réserve fédérale américaine devrait encore décréter d'autres hausses de taux d'intérêt dans les mois à venir. Le dollar canadien devrait terminer l'année 2022 aux environs de 0,72 $ US, avec un risque de plus forte dépréciation au début de 2023 si la conjoncture économique se détériore plus que prévu.

États-Unis

Le PIB réel américain a subi deux diminutions successives en première moitié de 2022, mais a recommencé à croître avec un gain de 2,6 % à rythme annualisé au troisième trimestre. Le marché du travail continue de bien performer avec la création de 3 778 000 emplois depuis le début de 2022. Après plusieurs mois de baisse, la confiance des consommateurs américains s'est stabilisée grâce notamment à une diminution des prix de l'essence depuis les sommets printaniers.

La croissance du PIB réel devrait ralentir à nouveau à la fin de 2022 et de nouvelles baisses sont prévues au début de 2023. L'augmentation des taux d'intérêt et les conséquences de l'inflation sur le revenu réel des ménages devraient amener d'autres diminutions de la consommation réelle de biens et freiner davantage l'activité au sein du marché immobilier. Après un gain de 5,9 % en 2021, la croissance du PIB réel devrait atteindre 1,8 % en 2022 et seulement 0,2 % en 2023.

Canada

La croissance du PIB réel canadien au premier semestre de 2022 s'est établie à un taux annualisé respectable de 4,0 %. Par contre, ces bons résultats globaux peuvent en grande partie être attribués au dernier souffle des réouvertures postpandémiques, comme en témoigne la poussée de la consommation de services. Les perspectives économiques canadiennes se sont donc détériorées pour le second semestre de 2022 et le début de 2023. Après avoir connu un bon début d'année, l'investissement résidentiel est depuis passé en marche arrière au deuxième trimestre en réaction à l'augmentation des coûts d'emprunt. Au bout du compte, le ralentissement de la demande dans les secteurs sensibles aux taux d'intérêt, plus particulièrement l'habitation, devrait entraîner une légère récession de l'économie canadienne au premier semestre de 2023. Après un gain de 4,5 % en 2021, la croissance du PIB réel devrait atteindre 3,2 % en 2022 et être pratiquement nulle en 2023.

Québec

Après un début d'année exceptionnel, la croissance économique a fortement ralenti au printemps. La progression annualisée du PIB réel s'est affaiblie de 5,9 % à 1,0 % du premier au deuxième trimestre. Cette faiblesse s'explique en partie par la chute de l'investissement résidentiel qui a été le premier touché par la remontée abrupte des taux d'intérêt. Les dépenses en construction neuve et en rénovation ainsi que le marché de la revente ont contribué à ce recul. Les dépenses de consommation des ménages ont augmenté de 8,8 % à rythme annualisé au deuxième trimestre grâce au rebond de 19,5 % des dépenses en services. Celui-ci sera éphémère puisqu'il s'explique par la réouverture à pleine capacité des bars, des restaurants et des salles de spectacle le printemps dernier. La confiance des ménages, qui se détériore, et la remontée des taux d'intérêt devraient bientôt modérer la croissance des dépenses de consommation. Les mesures de soutien annoncées par le gouvernement fédéral et d'autres possiblement à venir au niveau provincial visent à aider les ménages à affronter la hausse du coût de la vie. Certains puiseront aussi dans leurs économies, puisque le taux d'épargne élevé des Québécois, de 10,2 % au deuxième trimestre, procure une marge de manœuvre à plusieurs d'entre eux. Même si le marché du travail demeure tendu, les gains d'emplois successifs ont fait place à une certaine hésitation depuis le printemps dernier. Le taux de chômage reste très faible à 4,4 % en octobre, mais il est remonté après avoir atteint un creux historique de 3,9 % en avril dernier. La perte de vitesse de l'économie, qui atténuera un peu la demande de travailleurs, devrait entraîner le taux de chômage à près de 6 % d'ici un an. Les investissements des entreprises ont maintenu un bon rythme, soit une croissance de 8,0 % au deuxième trimestre, mais un repli est anticipé à court terme en raison de la détérioration du contexte économique mondial et de la remontée des taux d'intérêt. Les exportations de la province, qui étaient aussi en hausse au deuxième trimestre, devraient aussi amorcer une baisse sous peu. Alors que l'économie du Québec montrait des signes de faiblesse depuis le printemps, la chute de 0,5 % du PIB réel encaissée en juillet pourrait bien signaler le début d'une récession. Il s'agit non seulement de la quatrième baisse mensuelle d'affilée, mais aussi du recul le plus important depuis août 2017, si on exclut l'effet montagnes russes des périodes de confinement de la pandémie.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2022	30 juin 2022	30 septembre 2021	Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2022	30 septembre 2021
Résultats					
Revenu net d'intérêts	**1 649 $**	1 596 $	1 476 $	**4 751 $**	4 331 $
Primes nettes	**2 747**	2 633	2 905	**8 030**	8 077
Autres revenus d'exploitation[1]					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**115**	114	109	**333**	313
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**276**	225	198	**728**	567
Services de courtage et de fonds de placement	**235**	251	283	**754**	841
Honoraires de gestion et de services de garde	**182**	200	185	**575**	531
Revenus de change	**19**	27	34	**77**	92
Autres	**72**	86	60	**229**	150
Revenus d'exploitation[1]	**5 295**	5 132	5 250	**15 477**	14 902
Revenus (pertes) de placement[1]					
Pertes nettes de placement	**(38)**	(2 209)	(90)	**(4 583)**	(637)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**224**	371	(24)	**748**	(316)
Revenus (pertes) de placement[1]	**186**	(1 838)	(114)	**(3 835)**	(953)
Revenu total	**5 481**	3 294	5 136	**11 642**	13 949
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**125**	66	52	**197**	53
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 204**	(133)	1 713	**1 716**	3 698
Frais autres que d'intérêts	**2 565**	2 712	2 288	**7 805**	6 830
Impôts sur les excédents	**109**	172	267	**450**	819
Excédents avant ristournes aux membres	**478 $**	477 $	816 $	**1 474 $**	2 549 $
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité[2]					
Particuliers et Entreprises	**307 $**	290 $	401 $	**912 $**	1 212 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**155**	173	109	**465**	469
Assurance de dommages	**83**	104	289	**334**	867
Autres	**(67)**	(90)	17	**(237)**	1
	478 $	477 $	816 $	**1 474 $**	2 549 $
Retour aux membres et à la collectivité[1]					
Ristournes aux membres	**106 $**	109 $	90 $	**317 $**	270 $
Commandites, dons et bourses d'études[3]	**22**	36	20	**74**	52
	128 $	145 $	110 $	**391 $**	322 $
Indicateurs					
Marge nette d'intérêt[4]	**2,19 %**	2,17 %	2,07 %	**2,15 %**	2,09 %
Rendement des capitaux propres[5]	**5,8**	5,8	9,6	**5,9**	10,5
Indice de productivité[4]	**78,3**	79,1	66,8	**78,6**	66,6
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[5]	**0,20**	0,11	0,09	**0,11**	0,03

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

(2) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

(3) Dont 9 M$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (12 M$ au deuxième trimestre de 2022, 8 M$ au troisième trimestre de 2021, 27 M$ pour les neuf premiers mois de 2022 et 23 M$ pour les neuf premiers mois de 2021).

(4) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

(5) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 61 à 69.

Excédents

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2022, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 478 M$, en baisse de 338 M$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2021. Cette diminution s'explique en grande partie par une hausse de la charge de sinistres dans le secteur Assurance de dommages, reflétant notamment l'incidence de l'inflation et l'augmentation de la fréquence des sinistres. Le troisième trimestre de 2022 est également marqué par la survenance de deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec ainsi que l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Par ailleurs, la baisse des excédents s'explique par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration des perspectives macroéconomiques, par l'accélération des sommes investies notamment dans des projets prévus dans les orientations stratégiques, ainsi que par l'augmentation des frais liés au personnel. Cette diminution des excédents est atténuée par la hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[(1)].

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au troisième trimestre de 2022.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité[(1)] de 128 M$, en hausse de 18 M$ comparativement au troisième trimestre de 2021.
 - Provision pour ristournes de 106 M$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022, en hausse de 16 M$ par rapport à la période correspondante de 2021.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 22 M$, comparativement à 20 M$ pour la même période l'an dernier, dont 9 M$ au troisième trimestre de 2022 et 8 M$ au troisième trimestre de 2021 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 3 M$ au troisième trimestre de 2022 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 153 M$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 307 M$,** en diminution de 94 M$, ou de 23,4 %, par rapport à la même période en 2021, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'accélération des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de l'augmentation des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration des perspectives macroéconomiques au cours du troisième trimestre de 2022.
 - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[(1)].
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 155 M$,** en hausse de 46 M$, ou de 42,2 %, par rapport au troisième trimestre de 2021, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Expérience globalement plus favorable que celle du trimestre comparatif, essentiellement en assurance collective.
 - Gains sur dispositions de titres supérieurs à ceux réalisés au troisième trimestre de 2021.
 - En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de la croissance des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, ainsi que de l'accélération des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
- Assurance de dommages : **excédents de 83 M$,** en baisse de 206 M$, ou de 71,3 %, par rapport au troisième trimestre de 2021, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté au trimestre comparatif essentiellement en assurance automobile et de biens, le troisième trimestre de 2022 ayant été marqué, notamment, par les éléments suivants :
 - Incidence de l'inflation.
 - Fréquence des sinistres supérieure à celle du trimestre comparatif de 2021, notamment en assurance automobile.
 - Deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec ainsi que l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, comparativement à une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, au cours du troisième trimestre de 2021.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement[(1)], excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.

- **Rendement des capitaux propres de 5,8 %,** comparativement à 9,6 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021, en raison principalement de la diminution des excédents, comme expliqué précédemment.

[(1)] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Rendement des capitaux propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2022	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Excédents avant ristournes aux membres	**478 $**	477 $	816 $	**1 474 $**	2 549 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**(14)**	(16)	(34)	**(50)**	(103)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	**464 $**	461 $	782 $	**1 424 $**	2 446 $
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	**31 697 $**	32 104 $	32 305 $	**32 072 $**	31 244 $
Rendement des capitaux propres[1][2]	**5,8 %**	5,8 %	9,6 %	**5,9 %**	10,5 %

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 61 à 69.
(2) Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

Pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2022, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 474 M$, en baisse de 1 075 M$ par rapport à ceux de la même période en 2021. La diminution des excédents s'explique en grande partie par une hausse de la charge de sinistres dans le secteur Assurance de dommages, reflétant notamment l'incidence de l'inflation ainsi que l'augmentation de la circulation automobile sur les routes, alors que celle-ci avait passablement diminué lors de la période comparative, dans le contexte de la pandémie. De plus, les neuf premiers mois de 2022 ont été marqués par une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé derecho, au Québec et en Ontario, et par quatre événements majeurs (vent, inondations, fortes pluies et ouragan Fiona), alors que la période comparative de 2021 avait été marquée par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta. La baisse des excédents s'explique également par l'accélération des sommes investies notamment dans des projets prévus dans les orientations stratégiques, ainsi que par l'augmentation des frais liés au personnel. Cette diminution des excédents est atténuée par la hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[1].

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité[1] de 391 M$, comparativement à 322 M$ pour les neuf premiers mois de 2021.
 - Provision pour ristournes de 317 M$, en hausse de 47 M$ par rapport à la période correspondante de 2021.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 74 M$, comparativement à 52 M$ pour la même période l'an dernier, dont 27 M$ pour les neuf premiers mois de 2022 et 23 M$ pour les neuf premiers mois de 2021 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 6 M$ pour les neuf premiers mois de 2022 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 912 M$,** en baisse de 300 M$, ou de 24,8 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2021. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'accélération des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de l'augmentation des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit des neuf premiers mois de 2022 plus élevée que celle de la période correspondante en 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration de la qualité du crédit des emprunteurs.
 - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[1].
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 465 M$,** en baisse de 4 M$, ou de 0,9 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2021 principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts en raison principalement de l'accélération des sommes investies dans des projets stratégiques ainsi que de la croissance des frais liés au personnel.
 - Effet des révisions d'hypothèses actuarielles liées au risque de défaut potentiel ayant affecté favorablement les neuf premiers mois de 2021.
 - Incidences des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés favorablement au cours de la période comparative de 2021.

 Cette baisse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Expérience globalement plus favorable que celle de la période comparative, essentiellement en assurance collective.
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions mathématiques.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés au cours des neuf premiers mois de 2021.
- Assurance de dommages : **excédents de 334 M$,** en baisse de 533 M$, ou de 61,5 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2021, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté à la période comparative essentiellement en assurance automobile et de biens, les neuf premiers mois de 2022 ayant été marqués, notamment, par les éléments suivants :
 - Hausse de la circulation automobile sur les routes, alors que celle-ci avait passablement diminué lors de la période comparative, dans le contexte de la pandémie.
 - Incidence de l'inflation.
 - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé derecho, et quatre événements majeurs (vent, inondations, fortes pluies et ouragan Fiona), comparativement à une catastrophe au cours des neuf premiers mois de 2021.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement[1], excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.

- **Rendement des capitaux propres de 5,9 %,** comparativement à 10,5 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021, en raison principalement de la diminution des excédents, comme expliqué précédemment.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Revenus d'exploitation[1]

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

Les revenus d'exploitation, qui sont constitués du revenu net d'intérêts, des primes nettes et des autres revenus d'exploitation, se sont établis à 5 295 M$, en hausse de 45 M$, ou de 0,9 %, par rapport au troisième trimestre de 2021.

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 1 649 M$, en hausse de 173 M$, ou de 11,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
- Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Hausse du revenu d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
- En contrepartie, augmentation du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une hausse des frais d'intérêts.

- **Marge nette d'intérêt de 2,19 %** pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022, en hausse de 12 points de base par rapport à la période correspondante de 2021. Cette augmentation provient principalement de la hausse des taux d'intérêt jumelée à la croissance du volume moyen des prêts.

Le tableau suivant présente le calcul de la marge nette d'intérêt.

Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens

	Pour les périodes de trois mois terminées le									Pour les périodes de neuf mois terminées le					
	30 septembre 2022			30 juin 2022			30 septembre 2021			**30 septembre 2022**			30 septembre 2021		
(en millions de dollars et en pourcentage)	**Volume moyen**	**Intérêts**	**Taux moyen**	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	**Volume moyen**	**Intérêts**	**Taux moyen**	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif															
Actifs portant intérêt[1]	**298 154**	**$ 2 504**	**$ 3,33 %**	294 675	$ 2 084	$ 2,84 %	282 647	$ 1 883	$ 2,64 %	**294 830**	**$ 6 460**	**$ 2,93 %**	277 389	$ 5 554	$ 2,68 %
Autres actifs	**10 442**			9 819			9 558			**9 882**			9 697		
Total de l'actif	**308 596**	**$ 2 504**	**$ 3,22 %**	304 494	$ 2 084	$ 2,75 %	292 205	$ 1 883	$ 2,56 %	**304 712**	**$ 6 460**	**$ 2,83 %**	287 086	$ 5 554	$ 2,59 %
Passif et capitaux propres															
Passifs portant intérêt[1]	**254 445**	**$ 855**	**$ 1,33 %**	249 793	$ 488	$ 0,78 %	240 380	$ 407	$ 0,67 %	**248 554**	**$ 1 709**	**$ 0,92 %**	234 944	$ 1 223	$ 0,70 %
Autres passifs	**29 904**			31 164			28 347			**34 052**			29 084		
Capitaux propres	**24 247**			23 537			23 478			**22 106**			23 058		
Total du passif et des capitaux propres	**308 596**	**$ 855**	**$ 1,10 %**	304 494	$ 488	$ 0,64 %	292 205	$ 407	$ 0,55 %	**304 712**	**$ 1 709**	**$ 0,75 %**	287 086	$ 1 223	$ 0,57 %
Revenu net d'intérêts		**1 649**	**$**		1 596	$		1 476	$		**4 751**	**$**		4 331	$
Marge nette d'intérêt[2]			**2,19 %**			2,17 %			2,07 %			**2,15 %**			2,09 %

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

(2) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Les primes nettes ont totalisé 2 747 M$, en baisse de 158 M$, ou de 5,4 %, par rapport au troisième trimestre de 2021, en raison des éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 1 307 M$,** en baisse de 168 M$, ou de 11,4 %, en raison des éléments suivants :
 - Diminution de 225 M$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment, à l'ajout de deux groupes d'importance au trimestre comparatif de 2021. Cette baisse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - En contrepartie, hausse de 49 M$ des primes provenant de l'assurance collective et de 8 M$ de celles provenant de l'assurance individuelle.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 1 524 M$,** en hausse de 19 M$, ou de 1,3 %. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 899 M$, en hausse de 30 M$, ou de 3,5 %, par rapport au troisième trimestre de 2021, en raison des éléments suivants :
- Augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
- Augmentation moins importante qu'au troisième trimestre de 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- En contrepartie, diminution des actifs sous gestion, liée notamment, à l'incidence de l'évolution des marchés financiers.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

Les revenus d'exploitation se sont établis à 15 477 M$, en hausse de 575 M$, ou de 3,9 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2021.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 4 751 M$, en hausse de 420 M$, ou de 9,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
- Hausse du revenu d'intérêts provenant des liquidités et des valeurs mobilières.
- Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- En contrepartie, augmentation du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une hausse des frais d'intérêts.

- **Marge nette d'intérêt de 2,15 %** pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2022, en hausse de 6 points de base par rapport à la période correspondante de 2021. Cette augmentation provient principalement de la croissance du volume moyen des prêts jumelée à la hausse des taux d'intérêt.

Les primes nettes ont totalisé 8 030 M$, en baisse de 47 M$, ou de 0,6 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2021, en raison des éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 3 793 M$,** en baisse de 108 M$, ou de 2,8 %, en raison des éléments suivants :
 - Diminution de 237 M$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment, à l'ajout de deux groupes d'importance au cours des neuf premiers mois de 2021. Cette baisse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - En contrepartie, hausse de 95 M$ des primes provenant de l'assurance collective et de 34 M$ de celles provenant de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 4 481 M$,** en hausse de 85 M$, ou de 1,9 %. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 2 696 M$, en hausse de 202 M$, ou de 8,1 %, par rapport à la période correspondante de 2021, en raison des éléments suivants :
- Augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.
- Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
- Augmentation moins importante que lors des neuf premiers mois de 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

Revenus de placement[(1)]

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

Les revenus de placement ont totalisé 186 M$, comparativement à des pertes de 114 M$ constatées au troisième trimestre de 2021. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
- Fluctuation favorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une baisse des taux d'intérêt long terme sur le marché au troisième trimestre de 2022 alors qu'une hausse était survenue au trimestre comparatif.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par l'augmentation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Gains nets sur disposition de titres supérieurs à ceux réalisés au troisième trimestre de 2021.
- En contrepartie, fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

Pertes de 3 835 M$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, comparativement à des pertes de 953 M$ constatées pour les neuf premiers mois de 2021, essentiellement attribuables aux éléments suivants :

- Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt long terme sur le marché plus élevée qu'au cours des neuf premiers mois de 2021.
- Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages plus importante que celle qui avait été constatée au cours des neuf premiers mois de 2021, expliquée par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2022 plus importante que celle qui était survenue au cours des neuf premiers mois de 2021. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par une diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
- Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.
- En contrepartie, gains nets sur disposition de titres supérieurs à ceux réalisés au cours des neuf premiers mois de 2021.

Revenu total

Pour le troisième trimestre de 2022, **le revenu total a atteint 5 481 M$,** en hausse de 345 M$ par rapport à celui qui avait été enregistré au troisième trimestre de 2021. Cette augmentation provient principalement de la hausse des revenus de placement tel qu'expliqué précédemment et est compensée en grande partie par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

Pour les neuf premiers mois de 2022, **le revenu total a atteint 11 642 M$,** en baisse de 2 307 M$ par rapport à celui qui avait été enregistré pour les neuf premiers mois de 2021. Cette diminution provient principalement de la baisse des revenus de placement tel qu'expliqué précédemment et est compensée en grande partie par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 125 M$, en hausse de 73 M$ par rapport à la même période en 2021. La dotation du troisième trimestre de 2022 reflète principalement l'incidence de la détérioration des perspectives macroéconomiques au cours du trimestre, ainsi que l'augmentation des encours des portefeuilles de prêts aux entreprises et une légère hausse du risque des portefeuilles de prêts aux particuliers. La dotation du troisième trimestre de 2022 reflète également des radiations nettes qui demeurent historiquement faibles. La dotation à la provision pour pertes de crédit du troisième trimestre de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration de la qualité du crédit des emprunteurs, ainsi que des radiations nettes historiquement faibles.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,20 % pour le troisième trimestre de 2022, comparativement à 0,09 % pour la période correspondante de 2021. La hausse de cet indicateur s'explique par le fait que la dotation à la provision pour pertes de crédit du troisième trimestre de 2022 est plus élevée que celle du trimestre correspondant de 2021.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,44 %, comparativement à 0,52 % au 30 septembre 2021.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
(en millions de dollars et en pourcentage)	**30 septembre 2022**	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	**125 $**	66 $	52 $	**197 $**	53 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	**1**	1	—	**2**	—
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	**124 $**	65 $	52 $	**195 $**	53 $
Prêts bruts moyens	**245 618 $**	238 705 $	225 380 $	**239 297 $**	219 802 $
Acceptations brutes moyennes	**136**	112	150	**157**	196
Prêts et acceptations bruts moyens[1]	**245 754 $**	238 817 $	225 530 $	**239 454 $**	219 998 $
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[1][2]	**0,20 %**	0,11 %	0,09 %	**0,11 %**	0,03 %

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 61 à 69.
(2) Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 197 M$, en hausse de 144 M$ par rapport à la même période en 2021. La dotation des neuf premiers mois de 2022 reflète principalement la hausse des encours des portefeuilles de prêts aux entreprises ainsi que des radiations nettes qui demeurent historiquement faibles. La récente détérioration des perspectives macroéconomiques est reflétée dans la dotation des neuf premiers mois de 2022, mais son effet est contrebalancé par celui de l'amélioration des perspectives macroéconomiques qu'il y avait eu au début de l'année 2022. La dotation à la provision pour pertes de crédit des neuf premiers mois de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration de la qualité du crédit des emprunteurs ainsi que des radiations nettes historiquement faibles.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2022 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,11 % pour les neuf premiers mois de 2022, comparativement à 0,03 % pour la période correspondante de 2021. La hausse de cet indicateur s'explique par le fait que la dotation à la provision pour pertes de crédit des neuf premiers mois de 2022 est plus élevée que celle de la période correspondante de 2021, laquelle reflétait principalement les incidences de l'amélioration de la qualité du crédit des emprunteurs, ainsi que des radiations nettes historiquement faibles.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,44 %, comparativement à 0,52 % au 30 septembre 2021.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 2 204 M$, en hausse de 491 M$, ou de 28,7 %, par rapport au trimestre correspondant de 2021. Cette augmentation, qui est compensée en partie par une variation similaire de la rubrique Revenus (pertes) de placement, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 1 067 M$,** en hausse de 111 M$, ou de 11,6 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 68 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance » en raison des éléments suivants :
 - Effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

 Cette augmentation a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet globalement plus favorable provenant de l'expérience, essentiellement en assurance collective.
 - Provisions prises au cours du trimestre comparatif de 2021 en lien avec les rentes collectives, liée notamment, à l'ajout de deux groupes d'importance.
 - Hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 1 145 M$,** en hausse de 382 M$, ou de 50,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 78,5 %, alors qu'il était de 51,9 % au trimestre comparatif de 2021.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'au trimestre comparatif de 2021, soit (0,4) % comparativement à (14,5) %, essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative de 2021, soit 74,4 % comparativement à 62,4 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant notamment l'incidence de l'inflation et l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui du trimestre comparatif, soit 4,5 % comparativement à 4,0 %. Le troisième trimestre de 2022 a été marqué par la survenance de deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec et l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, alors que le trimestre correspondant de 2021 avait été marqué par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta.
 - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée au troisième trimestre de 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 1 716 M$, en baisse de 1 982 M$ par rapport à la période correspondante de 2021. Cette diminution, qui est compensée en partie par une variation similaire de la rubrique Revenus (pertes) de placement, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres** en baisse de 2 739 M$ essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 2 858 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », en raison des éléments suivants :
 - Effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.
 - Effet globalement plus favorable provenant de l'expérience, essentiellement en assurance collective.
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions mathématiques.
 - Provisions prises au cours des neuf premiers mois de 2021 en lien avec les rentes collectives, reliée notamment, à l'ajout de deux groupes d'importance.
 - Compensée en partie par les révisions d'hypothèses actuarielles liées au risque de défaut potentiel ayant affecté favorablement la période comparative de 2021.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 2 905 M$,** en hausse de 774 M$, ou de 36,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 74,7 % alors qu'il était de 51,3 % pour la période correspondante de 2021.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative, soit 73,8 % comparativement à 61,9 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant, entre autres, l'incidence de la hausse de la circulation automobile sur les routes, alors que celle-ci avait passablement diminué lors de la période comparative dans le contexte de la pandémie ainsi que l'incidence de l'inflation.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'à la période comparative, soit (4,0) %, comparativement à (11,9) %, essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui de la période comparative, soit un ratio de 4,9 %, comparativement à 1,3 %. Les neuf premiers mois de 2022 ont été marqués par une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé derecho, en Ontario et au Québec en mai 2022, et quatre événements majeurs (vent, inondations, fortes pluies et ouragan Fiona), alors que les neuf premiers mois de 2021 avaient été marqués par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta.
 - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée au cours des neuf premiers mois de 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

Frais autres que d'intérêts et indice de productivité

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

- **Les frais autres que d'intérêts ont atteint 2 565 M$,** en hausse de 277 M$, ou de 12,1 %, comparativement au troisième trimestre de 2021, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Accélération des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et à la commercialisation afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.

- **Indice de productivité à 78,3 % pour le troisième trimestre de 2022,** comparativement à 66,8 % pour la période correspondante de 2021, en raison notamment des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

- **Les frais autres que d'intérêts ont atteint 7 805 M$,** en hausse de 975 M$, ou de 14,3 %, comparativement aux neuf premiers mois de 2021, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Accélération des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et à la commercialisation afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.

- **Indice de productivité à 78,6 % pour les neuf premiers mois de 2022,** comparativement à 66,6 % pour la période correspondante de 2021, en raison notamment des sommes plus importantes investies dans les projets stratégiques.

Impôts sur les excédents

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 109 M$,** en baisse de 158 M$ par rapport au troisième trimestre de 2021.
 - Taux d'imposition effectif[(1)] de 18,6 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022, en diminution par rapport à celui de 24,7 % pour la période correspondante de 2021, en raison notamment des revenus de placement non imposables du troisième trimestre de 2022 supérieurs à ceux de la période comparative.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 61 à 69.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 450 M$,** en baisse de 369 M$ par rapport à la période correspondante de 2021.
 - Taux d'imposition effectif[1] de 23,4 % pour les neuf premiers mois de 2022, comparativement à 24,3 % pour la période correspondante de 2021.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2021 et la description de l'industrie à laquelle ils sont associés sont fournis aux pages 32 à 44 du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. À la faveur d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services à travers le réseau des caisses, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées mobiles, soit en personne, au téléphone ou via Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
(en millions de dollars et en pourcentage)	**30 septembre 2022**	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Revenu net d'intérêts	**1 468 $**	1 391 $	1 280 $	**4 141 $**	3 755 $
Autres revenus d'exploitation[1]	**750**	751	680	**2 217**	2 001
Revenus d'exploitation[1]	**2 218**	2 142	1 960	**6 358**	5 756
Revenus (pertes) de placement[1]	**(6)**	58	61	**120**	235
Revenu total	**2 212**	2 200	2 021	**6 478**	5 991
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**124**	65	54	**195**	58
Frais autres que d'intérêts	**1 672**	1 743	1 424	**5 047**	4 293
Impôts sur les excédents	**109**	102	142	**324**	428
Excédents avant ristournes aux membres	**307**	290	401	**912**	1 212
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**78**	80	66	**233**	198
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**229 $**	210 $	335 $	**679 $**	1 014 $
Indicateurs					
Prêts et acceptations bruts moyens[2]	**243 216 $**	236 004 $	222 261 $	**236 654 $**	215 865 $
Dépôts moyens[2]	**216 880**	215 919	196 260	**211 812**	189 564
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[2]	**0,20 %**	0,11 %	0,10 %	**0,11 %**	0,04 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts[2]	**0,44**	0,44	0,53	**0,44**	0,53

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 61 à 69.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 61 à 69.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

- **Excédents avant ristournes aux membres de 307 M$,** en diminution de 94 M$, ou de 23,4 %, par rapport à la même période en 2021, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'accélération des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de l'augmentation des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit découlant principalement de la détérioration des perspectives macroéconomiques au cours du troisième trimestre de 2022.
 - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[(1)].

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 2 218 M$,** en hausse de 258 M$, ou de 13,2 %.

- **Revenu net d'intérêts de 1 468 M$,** en hausse de 188 M$, ou de 14,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - En contrepartie, augmentation du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une hausse des frais d'intérêts.

- **Autres revenus d'exploitation[(1)] de 750 M$,** en hausse de 70 M$, ou de 10,3 %, en raison principalement de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.

- **Pertes de 6 M$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement[(1)],** comparativement à des revenus de 61 M$ au troisième trimestre de 2021. La variation est principalement attribuable à la fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.

- **Revenu total de 2 212 M$,** en hausse de 191 M$, ou de 9,5 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 124 M$,** en hausse de 70 M$ par rapport à la même période de 2021. La dotation du troisième trimestre de 2022 reflète principalement l'incidence de la détérioration des perspectives macroéconomiques au cours du trimestre, ainsi que l'augmentation des encours des portefeuilles de prêts aux entreprises et une légère hausse du risque des portefeuilles de prêts aux particuliers. La dotation du troisième trimestre de 2022 reflète également des radiations nettes qui demeurent historiquement faibles. La dotation à la provision pour pertes de crédit du troisième trimestre de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration de la qualité du crédit des emprunteurs, ainsi que des radiations nettes historiquement faibles.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 672 M$,** en hausse de 248 M$, ou de 17,4 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Accélération des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et à la commercialisation afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, entre autres celles liées aux services-conseils en gestion de patrimoine et dans les centres de service d'appel.
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

- **Excédents avant ristournes aux membres de 912 M$,** en baisse de 300 M$, ou de 24,8 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2021. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'accélération des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité, ainsi que de l'augmentation des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit des neuf premiers mois de 2022 plus élevée que celle de la période correspondante en 2021, laquelle reflétait les incidences de l'amélioration de la qualité du crédit des emprunteurs.
 - En contrepartie, hausse du revenu net d'intérêts et des autres revenus d'exploitation[(1)].

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 6 358 M$,** en hausse de 602 M$, ou de 10,5 %.

- **Revenu net d'intérêts de 4 141 M$,** en hausse de 386 M$, ou de 10,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - En contrepartie, augmentation du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, entraînant une hausse des frais d'intérêts.

- **Autres revenus d'exploitation[(1)] de 2 217 M$,** en hausse de 216 M$, ou de 10,8 %, en raison principalement de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement de Services de cartes Desjardins.

- **Revenus de placement[(1)] de 120 M$,** en baisse de 115 M$, ou de 48,9 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés.
 - Pertes sur disposition de titres réalisés au cours des neuf premiers mois de 2022, comparativement à des gains pour la période comparative.

- **Revenu total de 6 478 M$,** en hausse de 487 M$, ou de 8,1 %.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 195 M$,** en hausse de 137 M$, comparativement à la même période en 2021. La dotation des neuf premiers mois de 2022 reflète principalement la hausse des encours des portefeuilles de prêts aux entreprises ainsi que des radiations nettes qui demeurent historiquement faibles. La récente détérioration des perspectives macroéconomiques est reflétée dans la dotation des neuf premiers mois de 2022, mais son effet est contrebalancé par celui de l'amélioration des perspectives macroéconomiques qu'il y avait eu au début de l'année 2022. La dotation à la provision pour pertes de crédit des neuf premiers mois de 2021 reflétait principalement les incidences de l'amélioration de la qualité du crédit des emprunteurs ainsi que des radiations nettes historiquement faibles.

- **Frais autres que d'intérêts de 5 047 M$,** en hausse de 754 M$, ou de 17,6 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 – Accélération des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 – Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et à la commercialisation afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, entre autres celles liées aux services-conseils en gestion de patrimoine et dans les centres de service d'appel.
 – Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement-investissement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle. Ce secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :
- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaires-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Depuis le 1er septembre 2021, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2022	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Revenu net d'intérêts	**2 $**	2 $	— $	**4 $**	— $
Primes nettes	**1 307**	1 228	1 475	**3 793**	3 901
Autres revenus d'exploitation[1]	**358**	370	381	**1 102**	1 104
Revenus d'exploitation[1]	**1 667**	1 600	1 856	**4 899**	5 005
Revenus (pertes) de placement[1]	**216**	(1 736)	(165)	**(3 481)**	(1 055)
Revenu (perte) total	**1 883**	(136)	1 691	**1 418**	3 950
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**1**	—	—	**1**	—
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**1 067**	(1 049)	956	**(1 151)**	1 588
Frais autres que d'intérêts	**647**	664	611	**1 975**	1 792
Impôts sur les excédents	**13**	76	15	**128**	101
Excédents nets de la période	**155 $**	173 $	109 $	**465 $**	469 $
Indicateurs					
Ventes nettes d'épargne[2]	**(26) $**	223 $	2 083 $	**2 341 $**	6 912 $
Ventes d'assurance[2]	**109**	101	97	**346**	420
Primes nettes	**1 307**	1 228	1 475	**3 793**	3 901
Primes d'assurance collective	**906**	880	857	**2 660**	2 565
Primes d'assurance individuelle	**241**	235	233	**714**	680
Primes de rentes	**160**	113	385	**419**	656
Encaissements liés aux fonds distincts[2]	**730**	1 149	709	**2 834**	3 450

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.
(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 61 à 69.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

- **Excédents nets de 155 M$,** en hausse de 46 M$, ou de 42,2 %, par rapport au troisième trimestre de 2021, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Expérience globalement plus favorable que celle du trimestre comparatif, essentiellement en assurance collective.
 - Gains sur dispositions de titres supérieurs à ceux réalisés au troisième trimestre de 2021.
 - En contrepartie, augmentation des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de la croissance des frais liés au personnel afin de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients, ainsi que de l'accélération des sommes investies dans des projets stratégiques, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.

- **Revenus d'exploitation[1] de 1 667 M$,** en baisse de 189 M$, ou de 10,2 %.

- **Primes nettes de 1 307 M$,** en baisse de 168 M$, ou de 11,4 %, en raison des éléments suivants :
 - Diminution de 225 M$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment, à l'ajout de deux groupes d'importance au trimestre comparatif de 2021. Cette baisse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - En contrepartie, hausse de 49 M$ des primes provenant de l'assurance collective et de 8 M$ de celles provenant de l'assurance individuelle.

- **Autres revenus d'exploitation[1] de 358 M$,** en baisse de 23 M$, ou de 6,0 %, provenant essentiellement de la diminution des actifs sous gestion, liée notamment, à l'incidence de l'évolution des marchés financiers.

- **Revenus de placement[1] de 216 M$,** comparativement à des pertes de 165 M$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Fluctuation favorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une baisse des taux d'intérêt long terme sur le marché au troisième trimestre de 2022 alors qu'une hausse était survenue au trimestre comparatif.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par l'augmentation de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - Gains sur disposition de titres supérieurs à ceux réalisés au troisième trimestre de 2021.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

- **Revenu total de 1 883 M$,** en hausse de 192 M$ ou 11,4 %.

- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 1 067 M$,** en hausse de 111 M$, ou de 11,6 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 68 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance » en raison des éléments suivants :
 - Effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

 Cette augmentation a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet globalement plus favorable provenant de l'expérience, essentiellement en assurance collective.
 - Provisions prises au cours du trimestre comparatif de 2021 en lien avec les rentes collectives, liée notamment, à l'ajout de deux groupes d'importance.
 - Hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.

- **Frais autres que d'intérêts de 647 M$,** en hausse de 36 M$, ou de 5,9 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés au personnel afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Accélération des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

- **Excédents nets de 465 M$,** en baisse de 4 M$, ou de 0,9 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2021 principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts en raison principalement de l'accélération des sommes investies dans des projets stratégiques ainsi que de la croissance des frais liés au personnel.
 - Effet des révisions d'hypothèses actuarielles liées au risque de défaut potentiel ayant affecté favorablement les neuf premiers mois de 2021.
 - Incidences des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti alors que ceux-ci avaient été affectés favorablement au cours de la période comparative de 2021.

 Cette baisse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Expérience globalement plus favorable que celle de la période comparative, essentiellement en assurance collective.
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions mathématiques.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés au cours des neuf premiers mois de 2021.

- **Revenus d'exploitation[(1)] de 4 899 M$,** en baisse de 106 M$, ou de 2,1 %.

- **Primes nettes de 3 793 M$,** en baisse de 108 M$, ou de 2,8 %, en raison des éléments suivants :
 - Diminution de 237 M$ des primes de rentes provenant essentiellement des rentes collectives, liée notamment, à l'ajout de deux groupes d'importance au cours des neuf premiers mois de 2021. Cette baisse se reflète par une variation similaire des provisions techniques incluses à la rubrique Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - En contrepartie, hausse de 95 M$ des primes provenant de l'assurance collective et de 34 M$ de celles provenant de l'assurance individuelle.

- **Autres revenus d'exploitation[(1)] de 1 102 M$,** soit un montant comparable à la période comparative de 2021.

- **Pertes de 3 481 M$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement[(1)],** comparativement à des pertes de 1 055 M$ pour les neuf premiers mois de 2021, en raison principalement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement d'une hausse des taux d'intérêt long terme sur le marché plus élevée qu'au cours des neuf premiers mois de 2021.
 - Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par la diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux réalisés au cours des neuf premiers mois de 2021.

- **Revenu total de 1 418 M$,** en baisse de 2 532 M$ ou 64,1 %.

- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance** en baisse de 2 739 M$ essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 2 858 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », en raison des éléments suivants :
 - Effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.
 - Effet globalement plus favorable provenant de l'expérience, essentiellement en assurance collective.
 - Effet favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les provisions mathématiques.
 - Provisions prises au cours des neuf premiers mois de 2021 en lien avec les rentes collectives, reliée notamment, à l'ajout de deux groupes d'importance.
 - Compensée en partie par les révisions d'hypothèses actuarielles liées au risque de défaut potentiel ayant affecté favorablement la période comparative de 2021.
 - En contrepartie, hausse des prestations liée à la croissance des affaires et à l'augmentation du coût des médicaments et des soins de santé.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 975 M$,** en hausse de 183 M$, ou de 10,2 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Accélération des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Augmentation des frais liés au personnel afin de bonifier les services aux membres et clients.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et des centres Desjardins Entreprises, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages, ainsi que plusieurs autres produits financiers. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,5 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
(en millions de dollars et en pourcentage)	**30 septembre 2022**	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Primes nettes	**1 524 $**	1 486 $	1 505 $	**4 481 $**	4 396 $
Autres revenus (pertes) d'exploitation[1]	**1**	(14)	(29)	**(21)**	(127)
Revenus d'exploitation[1]	**1 525**	1 472	1 476	**4 460**	4 269
Revenus (pertes) de placement[1]	**113**	(30)	40	**20**	79
Revenu total	**1 638**	1 442	1 516	**4 480**	4 348
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**1 145**	927	763	**2 905**	2 131
Frais autres que d'intérêts	**385**	382	359	**1 140**	1 056
Impôts sur les excédents	**25**	29	105	**101**	294
Excédents nets de la période	**83 $**	104 $	289 $	**334 $**	867 $
dont :					
Part revenant au Groupe	**69 $**	88 $	255 $	**284 $**	764 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**14**	16	34	**50**	103
Indicateurs					
Primes brutes souscrites[2]	**1 667 $**	1 709 $	1 660 $	**4 695 $**	4 631 $
Ratio des sinistres[3]	**78,5 %**	73,8 %	51,9 %	**74,7 %**	51,3 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours[3]	**74,4**	70,2	62,4	**73,8**	61,9
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs[3]	**4,5**	9,1	4,0	**4,9**	1,3
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures[3]	**(0,4)**	(5,5)	(14,5)	**(4,0)**	(11,9)
Ratio des frais[3]	**25,1**	25,5	23,7	**25,2**	23,8
Ratio combiné[3]	**103,6**	99,3	75,6	**99,9**	75,1

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 61 à 69.

(3) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

- **Excédents nets de 83 M$,** en baisse de 206 M$, ou de 71,3 %, par rapport au troisième trimestre de 2021, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté au trimestre comparatif essentiellement en assurance automobile et de biens, le troisième trimestre de 2022 ayant été marqué, notamment, par les éléments suivants :
 - Incidence de l'inflation.
 - Fréquence des sinistres supérieure à celle du trimestre comparatif de 2021, notamment en assurance automobile.
 - Deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec ainsi que l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, comparativement à une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta, au cours du troisième trimestre de 2021.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement[1], excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

- **Revenus d'exploitation[1] de 1 525 M$,** en hausse de 49 M$, ou de 3,3 %.

- **Primes nettes de 1 524 M$,** en hausse de 19 M$, ou de 1,3 %. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.

- **Autres revenus d'exploitation[1] de 1 M$,** comparativement à des pertes de 29 M$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - Augmentation moins importante qu'au troisième trimestre de 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

- **Revenus de placement[1] de 113 M$,** en hausse de 73 M$ par rapport au troisième trimestre de 2021. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Gains nets sur actions ordinaires supérieurs à ceux constatés au trimestre comparatif.
 - En contrepartie, pertes nettes sur disposition de titres à revenu fixe alors que des gains nets avaient été constatés au troisième trimestre de 2021.

- **Revenu total de 1 638 M$,** en hausse de 122 M$, ou de 8,0 %.

- **Charge de sinistres de 1 145 M$,** en hausse de 382 M$, ou de 50,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 78,5 %, alors qu'il était de 51,9 % au trimestre comparatif de 2021.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'au trimestre comparatif de 2021, soit (0,4) % comparativement à (14,5) %, essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative de 2021, soit 74,4 % comparativement à 62,4 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant notamment l'incidence de l'inflation et l'augmentation de la fréquence des sinistres en assurance automobile.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui du trimestre comparatif, soit 4,5 % comparativement à 4,0 %. Le troisième trimestre de 2022 a été marqué par la survenance de deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec et l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, alors que le trimestre correspondant de 2021 avait été marqué par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta.
 - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée au troisième trimestre de 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

- **Frais autres que d'intérêts de 385 M$,** en hausse de 26 M$, ou de 7,2 %. Cette augmentation est notamment attribuable à l'accélération des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

- **Excédents nets de 334 M$,** en baisse de 533 M$, ou de 61,5 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2021, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres supérieur à celui constaté à la période comparative essentiellement en assurance automobile et de biens, les neuf premiers mois de 2022 ayant été marqués, notamment, par les éléments suivants :
 - Hausse de la circulation automobile sur les routes, alors que celle-ci avait passablement diminué lors de la période comparative, dans le contexte de la pandémie.
 - Incidence de l'inflation.
 - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé derecho, et quatre événements majeurs (vent, inondations, fortes pluies et ouragan Fiona), comparativement à une catastrophe au cours des neuf premiers mois de 2021.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement[1], excluant la variation de la juste valeur des obligations appariées.

- **Revenus d'exploitation[1] de 4 460 M$,** en hausse de 191 M$, ou de 4,5 %.

- **Primes nettes de 4 481 M$,** en hausse de 85 M$, ou de 1,9 %. Cette augmentation provient notamment de la croissance des affaires.

- **Pertes de 21 M$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation[1],** comparativement à des pertes de 127 M$ pour les neuf premiers mois de 2021. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
 - Augmentation moins importante que lors des neuf premiers mois de 2021 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

- **Revenus de placement[1] de 20 M$,** en baisse de 59 M$ par rapport aux neuf premiers mois de 2021. Cette diminution provient essentiellement des éléments suivants :
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées plus importante que celle qui avait été constatée au cours des neuf premiers mois de 2021, expliquée par une hausse des taux d'intérêt sur le marché en 2022 plus importante que celle qui était survenue au cours des neuf premiers mois de 2021. Rappelons que cette fluctuation de la juste valeur des obligations a été compensée par une diminution de la charge de sinistres en raison de l'appariement.
 - En contrepartie, gains nets sur actions ordinaires supérieurs à ceux constatés au cours des neuf premiers mois de 2021.

- **Revenu total de 4 480 M$,** en hausse de 132 M$, ou de 3,0 %.

- **Charge de sinistres de 2 905 M$,** en hausse de 774 M$, ou de 36,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 74,7 % alors qu'il était de 51,3 % pour la période correspondante de 2021.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté à la période comparative, soit 73,8 % comparativement à 61,9 %, essentiellement en assurance automobile et de biens, reflétant, entre autres, l'incidence de la hausse de la circulation automobile sur les routes, alors que celle-ci avait passablement diminué lors de la période comparative dans le contexte de la pandémie ainsi que l'incidence de l'inflation.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'à la période comparative, soit (4,0) %, comparativement à (11,9) %, essentiellement en assurance automobile en raison notamment des pressions inflationnistes récentes.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieur à celui de la période comparative, soit un ratio de 4,9 %, comparativement à 1,3 %. Les neuf premiers mois de 2022 ont été marqués par une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé derecho, en Ontario et au Québec en mai 2022, et quatre événements majeurs (vent, inondations, fortes pluies et ouragan Fiona), alors que les neuf premiers mois de 2021 avaient été marqués par une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta.
 - En contrepartie, incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres plus importante que celle constatée au cours des neuf premiers mois de 2021. Rappelons que cette incidence favorable sur la charge de sinistres est compensée, en partie, par une variation de la juste valeur des obligations appariées, laquelle est présentée sous la rubrique Revenus (pertes) de placement.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 140 M$,** en hausse de 84 M$, ou de 8,0 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Accélération des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Dépenses de publicité plus importantes qu'au cours des neuf premiers mois de 2021.

Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Rubrique Autres

	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
(en millions de dollars)	**30 septembre 2022**	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Revenu net d'intérêts	**179 $**	203 $	196 $	**606 $**	576 $
Primes nettes	**(84)**	(81)	(75)	**(244)**	(220)
Autres revenus (pertes) d'exploitation[1]	**(210)**	(204)	(163)	**(602)**	(484)
Revenus (pertes) d'exploitation[1]	**(115)**	(82)	(42)	**(240)**	(128)
Revenus (pertes) de placement[1]	**(137)**	(130)	(50)	**(494)**	(212)
Revenu (perte) total	**(252)**	(212)	(92)	**(734)**	(340)
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	**—**	1	(2)	**1**	(5)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(8)**	(11)	(6)	**(38)**	(21)
Frais autres que d'intérêts	**(139)**	(77)	(106)	**(357)**	(311)
Impôts sur les excédents	**(38)**	(35)	5	**(103)**	(4)
Excédents (déficit) nets de la période	**(67) $**	(90) $	17 $	**(237) $**	1 $

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

[1] Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2022 et de 2021

- **Déficit net de 67 M$,** comparativement à des excédents nets de 17 M$ pour le troisième trimestre de 2021.
 - Les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement défavorable sur le revenu net d'intérêts et les revenus de placement[(1)].
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

Comparaison des neuf premiers mois de 2022 et de 2021

- **Déficit net de 237 M$,** pour les neuf premiers mois de 2022, comparativement à des excédents nets de 1 M$ pour la période correspondante de 2021.
 - Les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet globalement défavorable sur le revenu net d'intérêts et les revenus de placement[(1)].
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins.

Résultats des huit derniers trimestres

	2022			2021				2020
(en millions de dollars)	**T3**	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Revenu net d'intérêts	**1 649 $**	1 596 $	1 506 $	1 455 $	1 476 $	1 452 $	1 403 $	1 455 $
Primes nettes	**2 747**	2 633	2 650	3 201	2 905	2 587	2 585	2 626
Autres revenus d'exploitation[(1)]								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**115**	114	104	111	109	105	99	104
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**276**	225	227	168	198	182	187	165
Services de courtage et de fonds de placement	**235**	251	268	267	283	285	273	243
Honoraires de gestion et de services de garde	**182**	200	193	201	185	177	169	168
Revenus de change	**19**	27	31	29	34	28	30	21
Autres	**72**	86	71	71	60	53	37	48
Revenus d'exploitation[(1)]	**5 295**	5 132	5 050	5 503	5 250	4 869	4 783	4 830
Revenus (pertes) de placement[(1)]								
Revenus (pertes) nets de placement	**(38)**	(2 209)	(2 336)	956	(90)	1 055	(1 602)	646
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**224**	371	153	(88)	(24)	(146)	(146)	(112)
Revenus (pertes) de placement[(1)]	**186**	(1 838)	(2 183)	868	(114)	909	(1 748)	534
Revenu total	**5 481**	3 294	2 867	6 371	5 136	5 778	3 035	5 364
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	**125**	66	6	16	52	(3)	4	169
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 204**	(133)	(355)	3 185	1 713	2 191	(206)	1 781
Frais autres que d'intérêts	**2 565**	2 712	2 528	2 736	2 288	2 377	2 165	2 332
Impôts sur les excédents	**109**	172	169	41	267	278	274	206
Excédents avant ristournes aux membres	**478**	477	519	393	816	935	798	876
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**78**	80	75	86	66	66	66	70
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**400 $**	397 $	444 $	307 $	750 $	869 $	732 $	806 $
dont :								
Part revenant au Groupe	**386 $**	381 $	424 $	267 $	716 $	830 $	702 $	763 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**14**	16	20	40	34	39	30	43

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Depuis le début de 2020, les trimestres ont été affectés par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 ainsi que par l'évolution des marchés financiers amenant des fluctuations importantes aux résultats trimestriels comparativement à celles habituellement constatées par le Mouvement Desjardins. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 48 et 49 du rapport de gestion annuel 2021.

(1) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 10.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2022		Au 31 décembre 2021	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**9 189 $**	**2,3 %**	16 328 $	4,1 %
Valeurs mobilières	**87 035**	**21,3**	93 099	23,4
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**17 188**	**4,2**	12 019	3,0
Prêts et acceptations nets	**247 410**	**60,7**	230 779	58,2
Actif net des fonds distincts	**20 188**	**4,9**	22 804	5,7
Instruments financiers dérivés	**5 791**	**1,4**	5 828	1,5
Autres actifs	**21 270**	**5,2**	16 228	4,1
Total de l'actif	**408 071 $**	**100,0 %**	397 085 $	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	**255 452 $**	**62,6 %**	238 355 $	60,0 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**13 882**	**3,4**	11 342	2,9
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**25 714**	**6,3**	31 177	7,9
Instruments financiers dérivés	**6 372**	**1,6**	5 500	1,4
Passifs des contrats d'assurance	**31 239**	**7,7**	34 762	8,8
Passif net des fonds distincts	**20 166**	**4,9**	22 796	5,7
Autres passifs	**20 012**	**4,9**	17 667	4,4
Obligations subordonnées	**2 920**	**0,7**	1 960	0,5
Capitaux propres	**32 314**	**7,9**	33 526	8,4
Total du passif et des capitaux propres	**408 071 $**	**100,0 %**	397 085 $	100,0 %

Actif

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 408,1 G$ au 30 septembre 2022, en hausse de 11,0 G$, ou de 2,8 %, depuis le 31 décembre 2021.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont diminué de 7,1 G$, ou de 43,7 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 0,9 G$, ou de 0,9 %.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 16,6 G$, ou de 7,2 %. À l'origine de cette croissance, on retrouve les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2022		Au 31 décembre 2021	
Hypothécaires résidentiels	**158 169 $**	**63,7 %**	149 695 $	64,6 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 647**	**9,9**	24 386	10,5
Aux entreprises et aux gouvernements	**65 619**	**26,4**	57 668	24,9
	248 435	**100,0 %**	231 749	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	**(1 025)**		(970)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	**247 410 $**		230 779 $	

Les prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins ont augmenté de 8,5 G$, ou de 5,7 %, depuis le 31 décembre 2021, en raison de la croissance soutenue de l'activité domiciliaire, notamment au Québec. L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, a progressé de 8,0 G$, ou de 13,8 %. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a augmenté de 0,3 G$, ou de 1,1 %, depuis la fin de 2021.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section « Gestion des risques » aux pages 38 à 41 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a diminué de 2,6 G$, ou de 11,5 %, en raison de la baisse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers compensée en partie par une légère croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a diminué de 37 M$, ou de 0,6 %.

Les autres actifs ont augmenté de 5,0 G$, ou de 31,1 %, en raison principalement de l'augmentation des sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières, et des actifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Passif

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 375,8 G$ au 30 septembre 2022, en hausse de 12,2 G$, ou de 3,4 %, depuis le 31 décembre 2021.

Dépôts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2022		Au 31 décembre 2021	
Particuliers	**142 429 $**	**55,8 %**	136 332 $	57,2 %
Entreprises et gouvernements	**112 180**	**43,9**	101 644	42,6
Institutions de dépôts	**843**	**0,3**	379	0,2
Total des dépôts	**255 452 $**	**100,0 %**	238 355 $	100,0 %

L'encours des dépôts a progressé de 17,1 G$, ou de 7,2 %. L'augmentation des dépôts aux entreprises et gouvernements, qui constituaient 43,9 % du portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 10,5 G$, ou de 10,4 %, en raison notamment de la croissance des dépôts des membres entreprises dans les caisses. Les différentes émissions de titres effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins, sont aussi à l'origine de cette augmentation. L'encours des dépôts des particuliers, qui représentait 55,8 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 6,1 G$, ou de 4,5 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres dans les caisses. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 464 M$.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 2,9 G$, ou de 6,9 %, pour atteindre un volume de 39,6 G$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 0,9 G$, ou de 15,9 %, en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change, compensée en partie par une diminution des options sur indice boursier à la suite de la baisse des marchés financiers.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont diminué de 3,5 G$, ou de 10,1 %. Cette baisse s'explique en grande partie par la variation des provisions techniques attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Le passif net des fonds distincts a diminué de 2,6 G$, ou de 11,5 %, en raison de la baisse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers compensée en partie par une légère croissance des titulaires de contrat.

Les autres passifs ont augmenté de 2,3 G$, ou de 13,3 %, en raison principalement de l'augmentation des sommes à payer des clients, courtiers et institutions financières compensée en partie par la diminution des passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 1,0 G$, ou de 49,0 %, en raison d'une émission le 23 août 2022 d'un montant de 1,0 G$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous le programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une baisse de 1,2 G$, ou de 3,6 %, depuis le 31 décembre 2021, en raison de la diminution des autres éléments du résultat global de 2,2 G$ compensée en partie par les excédents nets des neuf premiers mois de 2022 après ristournes aux membres de 1,2 G$.

Les notes complémentaires 22 « Capital social » et 23 « Capital-actions » des états financiers combinés annuels présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les credit unions, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la Ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Le suivi de l'évolution de ces lignes directrices est présenté dans la section « Évolution du contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Depuis le 1er avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, voir la section « Exigences sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) » à la page 36.

Conformément à la ligne directrice sur la TLAC, l'AMF s'attend à ce que le Mouvement Desjardins maintienne depuis le 1er avril 2022 un ratio TLAC d'au moins 21,5 % des actifs pondérés en fonction des risques ainsi qu'un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %. Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de levier TLAC est quant à lui déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I[1][2]	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 30 septembre 2022
Fonds propres de la catégorie 1A[3]	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	**18,7 %**
Fonds propres de la catégorie 1[3]	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	**18,7**
Total des fonds propres[3]	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	**20,2**
Ratio de levier[4]	> 3,5	s. o.	> 3,5	s. o.	> 3,5	**7,5**

(1) Exigence supplémentaire de 1 % applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

(2) L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

(3) Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

(4) Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement à la page 56. Cette section présente également les mesures publiées par l'AMF depuis le 31 mars 2020 visant à minimiser les impacts de la pandémie de COVID-19 et ainsi soutenir le système financier québécois. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » du présent rapport de gestion présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

Le 8 septembre 2022, l'AMF a publié pour consultation le projet de *Ligne directrice sur les exigences de capital et de liquidités relatives aux expositions aux cryptoactifs* s'appliquant notamment aux coopératives de services financiers et aux assureurs de personnes et de dommages provinciaux. Ce projet propose des exigences de capital et de liquidités modulées selon une classification des cryptoactifs qui tient compte de leur profil de risque tout en prévoyant des limites régissant leur exposition. La date prévue de prise d'effet de cette ligne directrice est le 1er juin 2023. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires étaient invitées à le faire jusqu'au 14 octobre 2022.

Le 13 décembre 2021, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres, et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

La date de prise d'effet de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est prévue le 1er janvier 2023. Pour ce qui est des modifications visant à compléter l'intégration des nouvelles dispositions de Bâle III relatives au cadre de risque de marché et à renforcer la solidité et la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC), elles entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

Respect des exigences

Au 30 septembre 2022, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 18,7 %, de 18,7 % et de 20,2 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,5 %. Le Mouvement Desjardins a une solide capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Au 30 septembre 2022, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en baisse par rapport au 31 décembre 2021 en raison principalement de l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques provenant de la croissance des activités au niveau des prêts entreprises et du portefeuille de prêts hypothécaires ainsi que de la diminution de la valeur du portefeuille obligataire liée à la hausse des taux d'intérêt.

Par ailleurs, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 26,2 % et de 10,4 % au 30 septembre 2022.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 30 septembre 2022.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les soldes de fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de la période.

Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A[1]	Catégorie 1B[1]	
Éléments admissibles	• Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital F • Portion des provisions générales admissibles[4]	• Participations ne donnant pas le contrôle[2]	• Provisions générales • Billets subordonnés FPUNV[3] • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	• Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs nets au titre des régimes à prestations définies • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions		
Déductions	• Principalement des participations significatives dans des entités financières[5]	• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire	• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

(1) Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.
(2) Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.
(3) Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.
(4) Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2, peut être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2021.
(5) Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires, actifs pondérés en fonction des risques et ratios de fonds propres[1]

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2022	Au 31 décembre 2021
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	**28 021 $**	28 437 $
Fonds propres de la catégorie 1	**28 021**	28 437
Total des fonds propres	**30 288**	29 721
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	**131 678 $**	117 168 $
Risque de marché	**3 255**	2 874
Risque opérationnel	**15 105**	14 476
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**150 038 $**	134 518 $
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	**18,7 %**	21,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	**18,7**	21,1
Total des fonds propres	**20,2**	22,1
Levier[2]	**7,5**	8,5
Exposition du ratio de levier[2]	**371 407 $**	336 136 $

(1) Calculés conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers.
(2) Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales ainsi que les titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité étaient exclus du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier. Depuis le 1er janvier 2022, les titres d'émetteurs souverains admissibles ont été réintégrés dans la mesure de l'exposition du ratio de levier, alors que les réserves auprès des banques centrales demeureront exclues jusqu'à nouvel ordre.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 3,0 G$ en date du 30 septembre 2022 dont 1,0 G$ au cours du troisième trimestre 2022. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Évolution des fonds propres réglementaires
Pour la période de neuf mois terminée le

(en millions de dollars)	30 septembre 2022
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	**28 437 $**
Croissance des réserves et des excédents non répartis[1]	**1 908**
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**(2 934)**
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif[2]	**(84)**
Déductions	**694**
Solde à la fin de la période	**28 021**
Total des fonds propres de la catégorie 1[3]	**28 021**
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	**1 284**
Instruments admissibles	**960**
Provisions générales	**23**
Solde à la fin de la période	**2 267**
Total des fonds propres	**30 288 $**

(1) Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.
(2) Comme ces instruments de fonds propres ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres, ils sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2022.
(3) Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

Exigences sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)

L'AMF exige que le Mouvement Desjardins maintienne depuis le 1er avril 2022 un ratio TLAC fondé sur les actifs pondérés en fonction des risques ainsi qu'un ratio de levier TLAC au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

À cet effet, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1er octobre 2019 afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 8,3 G$ au 30 septembre 2022, dont 2,7 G$ au cours de l'année 2022.

Exigences sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2022
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	**37 707 $**
Actifs pondérés en fonction des risques	**144 117**
Expositions aux fins du ratio de levier	**364 399**
Ratio TLAC	**26,2 %**
Ratio de levier TLAC	**10,4**

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujetti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Les APR totaux se chiffraient à 150,0 G$ au 30 septembre 2022, soit une hausse de 7,3 G$ par rapport au trimestre précédent.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour le troisième trimestre de 2022 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 6,0 G$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la taille du portefeuille qui a causé une hausse de 2,2 G$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille entraînant une augmentation de 2,0 G$ des APR.
 - Changements de méthodes et politiques qui ont entraîné une hausse de 1,2 G$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une hausse de 1,0 G$ des APR résulte de l'évolution de la qualité et de la taille du portefeuille.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 27 M$ des APR a été observée.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 170 M$ des APR découle de la variation des revenus générés.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section 3.3 « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

Les notes complémentaires 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

Biens sous gestion et sous administration

Au 30 septembre 2022, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 426,3 G$, soit une diminution de 56,6 G$, ou de 11,7 %, depuis le 31 décembre 2021. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 75,0 G$ au 30 septembre 2022, ce qui représente une baisse de 16,3 G$, ou de 17,8 %, depuis le 31 décembre 2021. La diminution des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la baisse des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ou social, ainsi qu'au risque lié à l'environnement juridique et réglementaire.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2022, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels le Mouvement est exposé (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social, ainsi que le risque lié à l'environnement juridique et réglementaire) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 68 à 108 du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents, ainsi que les autres facteurs de risque, n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 64 à 67 du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement, sauf pour le risque géopolitique tel que précisé au paragraphe suivant.

L'économie européenne est vulnérable en raison de la montée en flèche des prix de l'énergie et du spectre des pénuries liées à la guerre en Ukraine. Bien que les prix du pétrole, de certains aliments et d'autres produits de base aient baissé récemment, la guerre en Ukraine reste une source importante d'incertitude. La situation en Chine devra aussi être surveillée de près, où la politique de zéro COVID-19 et les fermetures d'entreprises qui en découlent pourraient à nouveau perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les difficultés auxquelles est confronté le marché immobilier chinois pourraient également entraîner une baisse plus importante de la demande pour un certain nombre de produits de base.

La pandémie de COVID-19 et les risques qui y sont associés continuent d'être surveillés par le Mouvement Desjardins. De nombreuses actions ont été mises en œuvre par le Mouvement Desjardins pour y faire face et une surveillance active des effets et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 est toujours en vigueur. Afin de pallier ces incidences, le Mouvement a augmenté la fréquence de ses activités de gestion des risques, lesquelles sont présentées à la section 4 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement. Pour davantage de détails sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins, se référer à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement, laquelle présente certains facteurs pouvant contribuer aux risques décrits dans ce rapport de gestion ainsi qu'à ceux présentés dans le rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses rapides de taux d'intérêt, des perturbations importantes des chaînes d'approvisionnement, des pénuries de main-d'œuvre ainsi que des tensions géopolitiques croissantes, continue de causer de l'incertitude.

Dans le contexte actuel d'inflation et de poursuite de la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, le Mouvement Desjardins accompagnera ses membres et ses clients vulnérables plus grandement impactés par la hausse de taux d'intérêt.

Cette situation exige également que la direction continue de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique sans précédent qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 30 septembre 2022, selon la note complémentaire 6 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires, le montant de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 1 025 M$, en hausse de 55 M$ par rapport au 31 décembre 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des encours depuis le 31 décembre 2021, étant donné que l'incidence de l'amélioration des perspectives macroéconomiques qui avait eu lieu au début de l'année 2022 a été contrebalancée par l'effet de la détérioration des perspectives macroéconomiques survenue au cours du troisième trimestre de 2022. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 6 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,44 % au terme des neuf premiers mois de 2022, comparativement à 0,47 % au 31 décembre 2021. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 285 M$ au 30 septembre 2022, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 26,2 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés[1]

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2022			Au 31 décembre 2021[2]		
	De 31 à 90 jours	**91 jours et plus**	**Total**	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	**119 $**	**18 $**	**137 $**	95 $	23 $	118 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**146**	**38**	**184**	124	39	163
Aux entreprises et aux gouvernements	**73**	**39**	**112**	20	40	60
	338 $	**95 $**	**433 $**	239 $	102 $	341 $

(1) Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

(2) Les données au 31 décembre 2021 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2022				Au 31 décembre 2021		
	Valeur comptable brute						
	Prêts et acceptations bruts	**Prêts dépréciés bruts[1]**		**Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés**	**Prêts dépréciés nets**	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
Hypothécaires résidentiels	**158 169 $**	**228 $**	**0,14 %**	**23 $**	**205 $**	209 $	189 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 647**	**163**	**0,66**	**80**	**83**	148	68
Aux entreprises et aux gouvernements	**65 619**	**696**	**1,06**	**182**	**514**	731	552
Total	**248 435 $**	**1 087 $**	**0,44 %**	**285 $**	**802 $**	1 088 $	809 $

(1) Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 61 à 69.

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	**Pour les périodes de trois mois terminées le**			**Pour les périodes de neuf mois terminées le**	
	30 septembre 2022	30 juin 2022	30 septembre 2021	**30 septembre 2022**	30 septembre 2021
Prêts dépréciés bruts au début de la période	**1 058 $**	1 072 $	1 227 $	**1 088 $**	1 323 $
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	**545**	566	546	**1 736**	1 833
Retours à un état non déprécié	**(463)**	(528)	(534)	**(1 583)**	(1 849)
Radiations et recouvrements	**(54)**	(52)	(47)	**(155)**	(161)
Autres variations	**1**	—	(7)	**1**	39
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	**1 087 $**	1 058 $	1 185 $	**1 087 $**	1 185 $

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF, ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels[1]
Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.[2]

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2022											
	Prêts garantis ou assurés[3]		Prêts non assurés[4]		Marges de crédit hypothécaires[5]		Total					
Québec	28 765 $	97,6 %	87 754 $	95,2 %	5 791 $	94,8 %	122 310 $	95,8 %				
Ontario	673	2,3	4 435	4,8	318	5,2	5 426	4,2				
Autres[6]	19	0,1	41	—	—	—	60	—				
Toutes les régions	**29 457 $**	**100,0 %**	**92 230 $**	**100,0 %**	**6 109 $**	**100,0 %**	**127 796 $**	**100,0 %**				

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2022											
	Prêts garantis ou assurés[3]		Prêts non assurés[4]		Marges de crédit hypothécaires[5]		Total					
Québec	28 588 $	97,6 %	85 908 $	95,3 %	5 655 $	94,7 %	120 151 $	95,8 %				
Ontario	683	2,3	4 250	4,7	316	5,3	5 249	4,2				
Autres[6]	19	0,1	39	—	—	—	58	—				
Toutes les régions	29 290 $	100,0 %	90 197 $	100,0 %	5 971 $	100,0 %	125 458 $	100,0 %				

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2021											
	Prêts garantis ou assurés[3]		Prêts non assurés[4]		Marges de crédit hypothécaires[5]		Total					
Québec	27 971 $	97,3 %	80 259 $	95,3 %	5 376 $	94,7 %	113 606 $	95,8 %				
Ontario	747	2,6	3 937	4,7	301	5,3	4 985	4,2				
Autres[6]	22	0,1	35	—	1	—	58	—				
Toutes les régions	28 740 $	100,0 %	84 231 $	100,0 %	5 678 $	100,0 %	118 649 $	100,0 %				

(1) Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 203 M$ au 30 septembre 2022 (179 M$ au 30 juin 2022 et 138 M$ au 30 septembre 2021).
(2) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).
(3) Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.
(4) Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.
(5) Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.
(6) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours du trimestre
Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.[1]

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	Au 30 septembre 2022			Au 30 juin 2022			Au 30 septembre 2021		
	Prêts non assurés[2]	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés[3]	Total non assuré	Prêts non assurés[2]	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés[3]	Total non assuré	Prêts non assurés[2]	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés[3]	Total non assuré
Québec	**64,6 %**	**66,1 %**	**65,7 %**	65,3 %	67,5 %	67,0 %	64,3 %	71,6 %	69,8 %
Ontario	**63,3**	**63,5**	**63,4**	66,5	66,7	66,6	67,3	68,2	67,8
Autres[4]	**57,1**	**78,7**	**68,4**	79,3	68,5	76,3	71,5	79,9	75,4
Toutes les régions	**64,4 %**	**66,0 %**	**65,6 %**	65,4 %	67,4 %	67,0 %	64,5 %	71,5 %	69,7 %

(1) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.
(2) Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.
(3) Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.
(4) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels[1]
Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.[2]

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	Au 30 septembre 2022		Au 30 juin 2022		Au 30 septembre 2021	
0 à 10 ans	**3 652 $**	**3,0 %**	3 672 $	3,1 %	3 581 $	3,2 %
10 à 20 ans	**23 274**	**19,1**	23 216	19,7	21 964	19,4
20 à 25 ans	**83 217**	**68,5**	81 639	68,2	77 541	68,6
25 à 30 ans	**10 351**	**8,5**	9 851	8,0	8 701	7,8
30 à 35 ans	**910**	**0,7**	868	0,8	932	0,8
35 ans ou plus	**283**	**0,2**	241	0,2	252	0,2
Tous les amortissements	**121 687 $**	**100,0 %**	119 487 $	100,0 %	112 971 $	100,0 %

(1) Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 29,3 % au 30 septembre 2022 (28,5 % au 30 juin 2022 et 22,9 % au 30 septembre 2021).
(2) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises, et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec les grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Expositions à l'international

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,0 % du total des expositions au 30 septembre 2022.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes, ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 30 septembre 2022

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation[1][2]	Activités autres que de négociation[3]		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 189 $	— $	9 189 $	— $	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	35 402	11 409	23 993	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 581	—	51 581	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	52	—	52	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 188	15 473	1 715	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	247 410	—	247 410	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	20 188	—	20 188	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 791	1 050	4 741	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	21 270	—	—	21 270	
Total de l'actif	408 071 $	27 932 $	358 869 $	21 270 $	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	255 452 $	— $	255 452 $	— $	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 882	13 712	170	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	25 714	23 269	2 445	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 372	1 085	5 287	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	31 239	—	31 239	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	20 166	—	20 166	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	20 012	—	694	19 318	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 920	—	2 920	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	32 314	—	—	32 314	
Total du passif et des capitaux propres	408 071 $	38 066 $	318 373 $	51 632 $	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché – Activités de négociation[1][2]	Exposés au risque de marché – Activités autres que de négociation[3]	Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 $	— $	16 328 $	— $	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	39 772	11 276	28 496	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 286	—	53 286	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	41	—	41	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	10 909	1 110	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	230 779	—	230 779	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 828	377	5 451	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 228	—	—	16 228	
Total de l'actif	397 085 $	22 562 $	358 295 $	16 228 $	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	238 355 $	— $	238 355 $	— $	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	10 764	578	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	28 312	2 865	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	5 500	290	5 210	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	34 762	—	34 762	—	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	22 796	—	22 796	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	17 667	—	1 048	16 619	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 960	—	1 960	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	33 526	—	—	33 526	
Total du passif et des capitaux propres	397 085 $	39 366 $	307 574 $	50 145 $	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.
(2) Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.
(3) Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – VaR

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la VaR. La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension, et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la norme de l'AMF.

Mesure du risque de marché pour le portefeuille de négociation

		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022			Pour les trimestres terminés le			
					30 juin 2022		30 septembre 2021	
(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2022	Moyenne	Haut	Bas	Au 30 juin 2022	Moyenne	Au 30 septembre 2021	Moyenne
Actions	**0,6 $**	**0,7 $**	**0,8 $**	**0,5 $**	0,7 $	0,6 $	0,6 $	0,3 $
Change	**2,98**	**0,7**	**2,98**	**0,1**	0,3	0,7	0,2	0,4
Taux d'intérêt	**5,7**	**4,5**	**7,3**	**3,0**	4,2	4,1	3,0	3,4
Risque spécifique de taux d'intérêt[1]	**4,1**	**2,4**	**4,9**	**1,0**	2,7	2,1	2,1	2,0
Effet de diversification[2]	**(6,6)**	**(3,7)**	**s. o.[3]**	**s. o.[3]**	(3,8)	(3,3)	(2,8)	(2,6)
VaR globale	**6,8 $**	**4,6 $**	**7,6 $**	**3,2 $**	4,1 $	4,2 $	3,1 $	3,5 $
VaR globale en période de tension	**23,6 $**	**10,5 $**	**23,6 $**	**6,9 $**	9,5 $	9,7 $	8,3 $	11,0 $
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	**67,6 $**	**67,5 $**	**76,5 $**	**60,8 $**	82,7 $	73,3 $	74,0 $	83,8 $

(1) Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

(2) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(3) Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,6 M$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022, en hausse de 0,4 M$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2022. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 10,5 M$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022, en hausse de 0,8 M$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2022. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 67,5 M$, en baisse de 5,8 M$ par rapport à celle du trimestre précédent.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

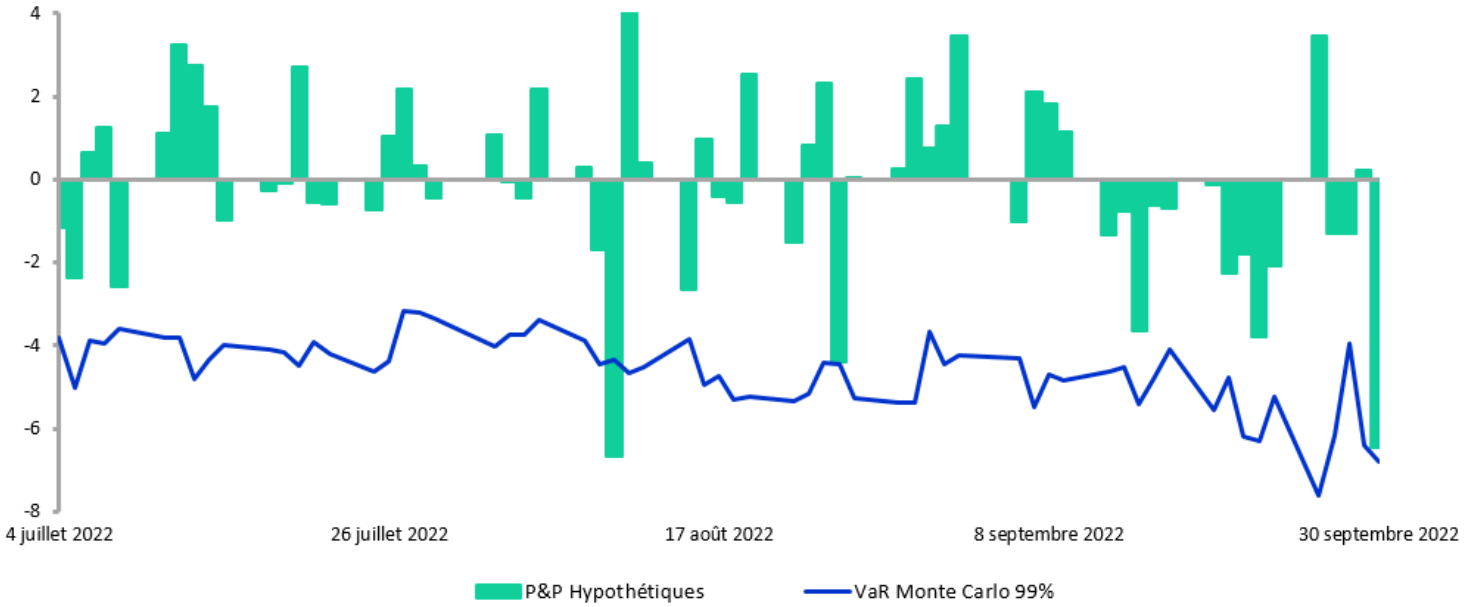
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du troisième trimestre de 2022, un dépassement de P&P hypothétique par rapport à la VaR a été observé le 10 août. Ce dépassement est attribuable essentiellement à une exposition à une hausse des taux d'intérêt canadiens risqués et des taux swap canadiens (environ 10 points de base en moyenne pour les courbes de taux d'intérêt). Aucun dépassement des P&P réels par rapport à la VaR n'a été observé au niveau du Mouvement.

VaR par rapport aux P&P hypothétiques des activités de négociation
(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entrainer des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif, et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :
- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients, ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)[1]

	Au 30 septembre 2022		Au 30 juin 2022		Au 30 septembre 2021	
(en millions de dollars)	**Revenu net d'intérêts[2]**	**Valeur économique des capitaux propres[3]**	Revenu net d'intérêts[2]	Valeur économique des capitaux propres[3]	Revenu net d'intérêts[2]	Valeur économique des capitaux propres[3]
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	**111 $**	**(52) $**	89 $	1 $	3 $	(150) $
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 / 25 points de base[4]	**(104)**	**42**	(91)	3	(12)	30

(1) La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 84 M$ avant impôts au 30 septembre 2022, et de respectivement 113 M$ et 200 M$ aux 30 juin 2022 et 30 septembre 2021. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 100 M$ avant impôts au 30 septembre 2022 et de 128 M$ au 30 juin 2022. Une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 52 M$ au 30 septembre 2021.

(2) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

(3) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

(4) Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatifs. Dans un contexte des taux d'intérêt faibles, l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt a été calculée en fonction d'une baisse de 25 points de base au 30 septembre 2021.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité, et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Actifs liquides[1]
Au 30 septembre 2022

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**7 694 $**	**— $**	**7 694 $**	**454 $**	**7 240 $**
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	**51 604**	**17 380**	**68 984**	**38 022**	**30 962**
Autres titres au Canada	**5 867**	**462**	**6 329**	**756**	**5 573**
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	**557**	**19**	**576**	**33**	**543**
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	**9 016**	**—**	**9 016**	**3 114**	**5 902**
Total	**74 738 $**	**17 861 $**	**92 599 $**	**42 379 $**	**50 220 $**

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Actifs liquides[1] (suite)

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 250 $	— $	15 250 $	535 $	14 715 $
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	54 112	11 780	65 892	39 947	25 945
Autres titres au Canada	4 648	754	5 402	2 304	3 098
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	505	1	506	7	499
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	7 213	—	7 213	2 839	4 374
Total	81 728 $	12 535 $	94 263 $	45 632 $	48 631 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

Actifs liquides non grevés par entités[1]

(en millions de dollars)	**Au 30 septembre 2022**	Au 31 décembre 2021
Fédération	**25 776 $**	30 934 $
Réseau des caisses	**20 370**	15 638
Autres entités	**4 074**	2 059
Total	**50 220 $**	48 631 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau a, comme monnaie d'émission, le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et de règlements. Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Actifs grevés
Au 30 septembre 2022

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres[2]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 189 $	— $	9 189 $	— $	454 $	7 240 $	1 495 $
Valeurs mobilières	87 035	23 683	110 718	44 244	1 772	35 695	29 007
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 188	—	17 188	—	—	—	17 188
Prêts et acceptations nets	247 410	—	247 410	26 186	—	66 219	155 005
Actif net des fonds distincts	20 188	—	20 188	—	—	—	20 188
Autres actifs	27 061	—	27 061	—	—	—	27 061
Total	408 071 $	23 683 $	431 754 $	70 430 $	2 226 $	109 154 $	249 944 $

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres[2]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	16 328 $	— $	16 328 $	— $	535 $	14 715 $	1 078 $
Valeurs mobilières	93 099	17 968	111 067	46 436	1 315	29 482	33 834
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 019	—	12 019	—	—	—	12 019
Prêts et acceptations nets	230 779	—	230 779	26 304	—	63 954	140 521
Actif net des fonds distincts	22 804	—	22 804	—	—	—	22 804
Autres actifs	22 056	—	22 056	—	—	—	22 056
Total	397 085 $	17 968 $	415 053 $	72 740 $	1 850 $	108 151 $	232 312 $

(1) Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.
(2) Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice de l'AMF prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 136 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022, comparativement à un ratio de 135 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio de liquidité à court terme[1]

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022 — Valeur non pondérée[2] totale (moyenne[4])	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022 — Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])	Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 — Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	**s. o.**	**43 784 $**	42 146 $
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**108 334 $**	**6 801**	7 048
Dépôts stables	**57 601**	**1 728**	1 589
Dépôts moins stables	**50 733**	**5 073**	5 459
Financement de gros non garanti, dont :	**40 799**	**18 927**	17 447
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**13 868**	**3 308**	3 262
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**19 106**	**7 794**	7 864
Dettes non garanties	**7 825**	**7 825**	6 321
Financement de gros garanti	**s. o.**	**84**	113
Exigences supplémentaires, dont :	**16 875**	**4 055**	2 959
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**1 380**	**1 262**	853
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	**752**	**752**	162
Facilités de crédit et de liquidité	**14 743**	**2 041**	1 944
Autres obligations de financement contractuelles	**3 866**	**2 317**	3 517
Autres obligations de financement conditionnelles	**89 081**	**2 254**	2 410
Total des sorties de trésorerie	**s. o.**	**34 438 $**	33 494 $
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	**7 151 $**	**523 $**	626 $
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**3 097**	**1 549**	1 566
Autres entrées de trésorerie	**6**	**6**	14
Total des entrées de trésorerie	**10 254 $**	**2 078 $**	2 206 $

	Valeur ajustée totale[5]	Valeur ajustée totale[5]
Total des actifs liquides de haute qualité	**43 784 $**	42 146 $
Total des sorties nettes de trésorerie	**32 360**	31 288
Ratio de liquidité à court terme	**136 %**	135 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.
(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.
(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.
(4) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.
(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Ce ratio limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Le NSFR présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme[1]

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2022 — Valeur non pondérée par échéance résiduelle — Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Au 30 juin 2022 — Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	**31 403 $**	**— $**	**— $**	**— $**	**31 403 $**	31 869 $
Fonds propres réglementaires	**31 403**	**—**	**—**	**—**	**31 403**	31 869
Autres instruments de fonds propres	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	**81 857**	**40 245**	**16 896**	**35 507**	**162 813**	161 951
Dépôts stables	**48 941**	**6 882**	**5 486**	**10 673**	**68 917**	70 240
Dépôts moins stables	**32 916**	**33 363**	**11 410**	**24 834**	**93 896**	91 711
Financement de gros	**26 310**	**43 449**	**4 443**	**19 599**	**35 803**	32 036
Dépôts opérationnels	**9 309**	**—**	**—**	**—**	**4 655**	4 986
Autres financements de gros	**17 001**	**43 449**	**4 443**	**19 599**	**31 148**	27 050
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	**—**	**845**	**1 388**	**10 759**	**—**	—
Autres passifs	**24 801**	**10 341**	**6 139**	**—**	**—**	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR	**s. o.**	**—**	**6 139**	**—**	**s. o.**	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	**24 801**	**10 341**	**—**	**—**	**—**	—
FSD total	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**230 019 $**	225 856 $
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**901 $**	939 $
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**—**	—
Prêts et titres productifs	**19 709**	**45 159**	**20 912**	**168 654**	**163 438**	159 395
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	**—**	**16 679**	**—**	**—**	**834**	733
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	**—**	**1 327**	**140**	**725**	**928**	836
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	**13 721**	**20 848**	**10 495**	**60 882**	**76 473**	74 571
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	**—**	**7 625**	**6 089**	**13 053**	**8 484**	8 484
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	**5 969**	**4 411**	**8 072**	**105 576**	**81 886**	80 507
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	**5 969**	**4 411**	**8 072**	**105 576**	**81 886**	80 507
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	**19**	**1 894**	**2 205**	**1 471**	**3 317**	2 748
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	**—**	**845**	**1 388**	**10 759**	**—**	—
Autres actifs[2]	**—**	**—**	**26 739**	**—**	**15 125**	16 172
Produits de base physiques, y compris l'or	**—**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**—**	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale[2]	**s. o.**	**—**	**338**	**—**	**287**	377
Actifs d'instruments dérivés du NSFR[2]	**s. o.**	**—**	**5 731**	**—**	**307**	286
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée[2]	**s. o.**	**—**	**6 139**	**—**	**—**	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	**—**	**—**	**—**	**14 531**	**14 531**	15 509
Éléments hors bilan	**s. o.**	**—**	**104 068**	**—**	**2 546**	2 513
FSE total	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**182 010 $**	179 019 $
Ratio de liquidité à long terme	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**126 %**	126 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 255,5 G$ au 30 septembre 2022, en hausse de 17,1 G$ depuis le 31 décembre 2021. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan ».

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des neuf premiers mois de 2022, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement
Au 30 septembre 2022

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)[1]	**10 milliards de dollars**
Obligations sécurisées (multidevises)[1]	**26 milliards de dollars**
Billets à court terme (européens)	**3 milliards d'euros**
Billets à court terme (américains)	**15 milliards de dollars américains**
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)[1]	**7 milliards d'euros**
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)[1]	**5 milliards de dollars**

(1) Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

	Au 30 septembre 2022								Au 31 décembre 2021
(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	**1 943 $**	**945 $**	**40 $**	**13 $**	**2 941 $**	**— $**	**— $**	**2 941 $**	2 414 $
Papier commercial	**4 959**	**5 040**	**3 571**	**1 803**	**15 373**	**—**	**—**	**15 373**	10 270
Billets à moyen terme	**—**	**—**	**—**	**785**	**785**	**1 725**	**6 555**	**9 065**	8 414
Titrisation de créances hypothécaires	**—**	**506**	**338**	**1 392**	**2 236**	**1 904**	**8 802**	**12 942**	12 431
Obligations sécurisées	**—**	**—**	**—**	**1 015**	**1 015**	**2 049**	**5 099**	**8 163**	8 460
Obligations subordonnées	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**2 920**	**2 920**	1 960
Total	**6 902 $**	**6 491 $**	**3 949 $**	**5 008 $**	**22 350 $**	**5 678 $**	**23 376 $**	**51 404 $**	43 949 $
dont :									
Garantis	**— $**	**506 $**	**338 $**	**2 407 $**	**3 251 $**	**3 953 $**	**16 821 $**	**24 025 $**	22 851 $
Non garantis	**6 902**	**5 985**	**3 611**	**2 601**	**19 099**	**1 725**	**6 555**	**27 379**	21 098

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 7,5 G$ par rapport au 31 décembre 2021. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des émissions de papier commercial et des obligations subordonnées. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	**Au 30 septembre 2022**		Au 31 décembre 2021	
Dollars canadiens	**22 631 $**	**44,0 %**	22 767 $	51,8 %
Dollars américains	**22 151**	**43,1**	14 167	32,2
Autres	**6 622**	**12,9**	7 015	16,0
Total	**51 404 $**	**100,0 %**	43 949 $	100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,8 G$ au cours des neuf premiers mois de 2022. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période aux émissions suivantes :

- le 8 février 2022, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- le 19 mai 2022, d'un montant total de 1,0 G$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens;
- le 23 août 2022, d'un montant total de 1 250 M$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- le 23 août 2022, d'un montant total de 1,0 G$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens;
- le 31 août 2022, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- le 14 octobre 2022, d'un montant total de 1,0 G$ US par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 30,2 G$ au 30 septembre 2022, comparativement à 29,3 G$ au 31 décembre 2021. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur assujetti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Au cours du troisième trimestre de 2022, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la forte présence du Mouvement Desjardins au Québec en tant que leader sur le marché de l'épargne, des hypothèques résidentielles et de l'assurance.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts[1]	**AA**	**AA**	**Aa1**	**A+**
Dette à court terme	**R-1 (élevé)**	**F1+**	**P-1**	**A-1**
Dette à moyen et long termes de premier rang existante[2]	**AA**	**AA**	**Aa2**	**A+**
Dette à moyen et long termes de premier rang[3]	**AA (faible)**	**AA-**	**A1**	**A-**
Billets subordonnés FPUNV	**A (faible)**	**A**	**A2**	**BBB+**
Obligations sécurisées	**—**	**AAA**	**Aaa**	**—**
Perspective	**Stable**	**Stable**	**Stable**	**Stable**

(1) Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

(2) Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019 ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

(3) Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019 et qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 30 septembre 2022

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 411 $	778 $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	9 189 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	238	495	974	993	1 112	2 254	5 633	18 395	5 308	35 402
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	864	1 439	768	1 828	1 956	5 021	24 996	14 641	68	51 581
Titres au coût amorti	—	—	—	—	—	2	6	44	—	52
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	15 066	1 538	584	—	—	—	—	—	—	17 188
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[2]	2 513	3 204	5 504	6 951	6 724	20 721	96 846	8 564	7 142	158 169
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[2]	68	109	184	211	257	1 223	5 021	8 071	9 503	24 647
Aux entreprises et aux gouvernements[2]	16 771	6 224	5 046	5 693	4 604	5 634	11 788	2 313	7 409	65 482
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 025)	(1 025)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	20 188	20 188
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	135	2	—	—	—	—	—	—	—	137
Primes à recevoir	215	71	15	2	—	—	—	—	2 726	3 029
Instruments financiers dérivés	720	517	666	676	265	1 166	1 521	260	—	5 791
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	4 331	6	—	—	—	—	—	—	1 153	5 490
Actifs de réassurance	29	52	64	56	54	127	263	985	—	1 630
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	549	549
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	914	914
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 538	1 538
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	158	158
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	536	536
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 424	1 424
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	741	741
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 438	1 438
Autres actifs	922	656	195	48	18	21	47	10	1 906	3 823
Total de l'actif	50 283 $	15 091 $	14 000 $	16 458 $	14 990 $	36 169 $	146 121 $	53 283 $	61 676 $	408 071 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 58.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 30 septembre 2022

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[3]	6 165 $	4 124 $	4 499 $	8 966 $	6 873 $	17 963 $	16 197 $	132 $	77 510 $	142 429 $
Entreprises et gouvernements[3]	8 727	7 323	5 046	4 354	2 451	7 081	17 529	4 461	55 208	112 180
Institutions de dépôts[3]	543	10	12	2	5	4	4	—	263	843
Acceptations	135	2	—	—	—	—	—	—	—	137
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[4]	244	512	321	195	280	1 165	4 320	6 837	8	13 882
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	25 714	—	—	—	—	—	—	—	—	25 714
Instruments financiers dérivés	367	472	330	690	272	1 621	2 053	567	—	6 372
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 305	7	—	—	—	—	—	—	6 154	10 466
Obligations locatives	6	12	18	18	18	70	185	296	9	632
Passifs des contrats d'assurance	492	868	1 085	961	931	2 227	4 666	16 822	3 187	31 239
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	20 166	20 166
Passif net au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	694	694
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	298	298
Autres passifs	3 586	261	623	490	102	142	92	31	2 458	7 785
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	16	2 904	—	2 920
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	32 314	32 314
Total du passif et des capitaux propres	50 284 $	13 591 $	11 934 $	15 676 $	10 932 $	30 273 $	45 062 $	32 050 $	198 269 $	408 071 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[5]	983 $	442 $	190 $	567 $	668 $	4 822 $	10 526 $	226 $	102 478 $	120 902 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3 192	3 192
Lettres de crédit documentaire	1	5	4	3	3	—	—	—	1	17
Garanties et lettres de crédit de soutien	160	388	273	398	144	24	41	38	10	1 476

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 58.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 867 $	461 $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	16 328 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	60	591	1 196	319	1 105	1 726	5 933	22 649	6 193	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	403	665	265	683	1 147	7 353	24 363	18 335	72	53 286
Titres au coût amorti	—	—	1	1	—	1	4	34	—	41
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 859	1 103	57	—	—	—	—	—	—	12 019
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[2]	2 688	3 460	6 964	6 040	7 046	20 561	86 855	9 318	6 763	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[2]	61	89	186	253	308	1 375	5 450	7 730	8 934	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements[2]	12 516	5 665	5 399	4 880	5 341	4 735	10 774	2 527	5 563	57 400
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(970)	(970)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 804	22 804
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Primes à recevoir	169	64	14	2	—	—	—	—	2 590	2 839
Instruments financiers dérivés	238	206	421	204	381	1 879	2 207	292	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 769	3	—	—	—	—	—	—	785	2 557
Actifs de réassurance	27	48	58	50	47	124	255	973	—	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	530	530
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	926	926
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 531	1 531
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	497	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 380	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies[6]	—	—	—	—	—	—	—	—	62	62
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	789	789
Autres actifs[6]	710	362	185	13	20	21	50	12	2 005	3 378
Total de l'actif	45 600 $	12 752 $	14 746 $	12 445 $	15 395 $	37 775 $	135 891 $	61 870 $	60 611 $	397 085 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 58.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[3]	4 858 $	4 425 $	10 317 $	4 962 $	7 389 $	14 429 $	13 352 $	390 $	76 210 $	136 332 $
Entreprises et gouvernements[3]	7 622	8 001	2 366	3 411	1 597	6 334	15 431	3 823	53 059	101 644
Institutions de dépôts[3]	20	1	1	3	2	5	4	—	343	379
Acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[4]	147	536	133	40	8	1 240	2 637	6 597	4	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	—	—	—	—	—	—	—	—	31 177
Instruments financiers dérivés	155	187	377	260	348	1 822	2 198	153	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	1 040	2	—	—	—	—	—	—	6 896	7 938
Obligations locatives	6	10	16	15	15	60	162	303	9	596
Passifs des contrats d'assurance	462	807	1 036	911	856	2 219	4 681	20 728	3 062	34 762
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 796	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	1 048	1 048
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	301	301
Autres passifs	2 933	1 013	677	57	52	149	109	29	2 497	7 516
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	1 960	—	1 960
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	33 526	33 526
Total du passif et des capitaux propres	48 653 $	15 017 $	14 923 $	9 659 $	10 267 $	26 258 $	38 574 $	33 983 $	199 751 $	397 085 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[5]	744 $	81 $	739 $	1 002 $	742 $	2 596 $	10 408 $	126 $	111 022 $	127 460 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 382	2 382
Lettres de crédit documentaire	7	2	6	1	2	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	219	224	337	303	200	25	34	41	17	1 400
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	—	—	—	—	645	—	—	645

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

(6) Les données au 31 décembre 2021 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 108 et 109 du rapport de gestion annuel 2021 du Mouvement.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2021.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, aux pages 142 à 161 du rapport annuel 2021.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 109 à 116 du rapport de gestion annuel 2021 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Aucun changement significatif n'a été apporté à ces méthodes comptables au cours des neuf premiers mois de 2022. Toutefois, le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction dans l'application de ces méthodes comptables pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022. Ceci touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 6, « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2021, sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, à la page 161 du rapport annuel 2021. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

Mise à jour – IFRS 17*, Contrats d'assurance*

L'avancement des travaux de mise en œuvre de la norme IFRS 17 a permis au Mouvement Desjardins de conclure sur certains choix et exigences de la norme.

La filiale d'assurance de personnes appliquera la méthode de la répartition des primes pour évaluer ses contrats d'assurance collective ainsi que certains autres contrats d'assurance à court terme. Les contrats de fonds distincts individuels et les contrats d'assurance vie individuelle avec participation seront évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables. Le modèle général sera appliqué à tous les autres contrats d'assurance à long terme. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour les contrats d'assurance à court terme et l'approche fondée sur la juste valeur sera appliquée aux contrats d'assurance à long terme.

Les filiales d'assurance de dommages appliqueront la méthode de la répartition des primes pour l'évaluation du passif au titre de la couverture restante. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour l'ensemble des contrats d'assurance à l'exception des sinistres assumés dans le cadre d'une acquisition passée pour lesquels l'approche rétrospective modifiée sera appliquée.

Les dispositions d'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers en lien avec les activités d'assurance comptabilisées selon IFRS 9 à la date de la première application d'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui seraient effectués le 1er janvier 2023.

Dans le cadre de son application, la norme IFRS 17 permet certains choix. Le Mouvement Desjardins choisira :
- d'amortir les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes sur la durée des contrats auxquels ils se rapportent;
- d'appliquer la mesure de compensation comptable permise à l'état du résultat dans le cadre de l'utilisation de la stratégie d'atténuation des risques financiers des contrats de fonds distincts;
- de comptabiliser les produits financiers d'assurance et charges financières d'assurance uniquement à l'état combiné du résultat;
- de ne pas actualiser le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes qui n'excèdent pas un an.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES EN VERTU DE LA DÉCISION Nº 2021-FS-0091 DE L'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section « Le Mouvement Desjardins en bref ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Informations financières de la CDO

	Au 30 septembre 2022			Au 31 décembre 2021		
(en millions de dollars et en pourcentage)	**CDO**	**Bilan combiné Mouvement Desjardins**	**% proportion**	CDO	Bilan combiné Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	**10 450 $**	**408 071 $**	**2,6 %**	9 864 $	397 085 $	2,5 %
Total du passif	**9 643**	**375 757**	**2,6**	9 047	363 559	2,5
Total des capitaux propres	**807**	**32 314**	**2,5**	817	33 526	2,4

	Pour les périodes de trois mois terminées le									**Pour les périodes de neuf mois terminées le**					
	30 septembre 2022			30 juin 2022			30 septembre 2021			**30 septembre 2022**			30 septembre 2021		
(en millions de dollars et en pourcentage)	**CDO**	**État combiné du résultat Mouvement Desjardins**	**% proportion**	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	**CDO**	**État combiné du résultat Mouvement Desjardins**	**% proportion**	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu total	**56 $**	**5 481 $**	**1,0 %**	69 $	3 294 $	2,1 %	64 $	5 136 $	1,2 %	**227 $**	**11 642 $**	**1,9 %**	207 $	13 949 $	1,5 %
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	**(51)**	**478**	**(10,7)**	22	477	4,6	30	816	3,7	**19**	**1 474**	**1,3**	102	2 549	4,0
Excédents (déficit) nets de la période après ristournes aux membres	**(53)**	**400**	**(13,3)**	19	397	4,8	29	750	3,9	**12**	**1 241**	**1,0**	97	2 351	4,1

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche des notations internes

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.
- Risque opérationnel

 Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Catastrophe et événement majeur

– Catastrophe

 Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

 • Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
 • Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

 Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements

- Engagement direct

 Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect

 Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entente de réassurance

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Part de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passifs des contrats d'assurance

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de reconstitution

Prime payable pour rétablir la limite initiale de la couverture de réassurance qui a été réduite par la survenance d'une catastrophe. Les primes de reconstitution sont comptabilisées dans les primes nettes.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes brutes souscrites

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Primes nettes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance. Dans le domaine de l'assurance de personnes, constituées des primes d'assurance et des primes de rentes, déduction faite des primes de réassurance.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Provisions techniques

Représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés; et
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes - TLAC par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés; et
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base

Correspond aux avantages sociaux exprimés en pourcentage des salaires.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la Ligne directrice sur le*s normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers* émise par l'AMF.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes - TLAC divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Résultats techniques

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

Risque lié à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de prix

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Risque environnemental ou social

Risque qui résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque lié aux régimes de retraite

Risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de ses capacités financières. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur à risque (VaR) en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

70 États financiers combinés

71 Bilan combiné

72 État combiné du résultat

73 État combiné du résultat global

75 État combiné des variations des capitaux propres

76 Tableau combiné des flux de trésorerie

77 Notes complémentaires aux états financiers combinés intermédiaires résumés

77 Note 1 Mode de présentation

78 Note 2 Principales méthodes comptables

79 Note 3 Réforme des taux d'intérêt de référence

80 Note 4 Valeur comptable des instruments financiers

82 Note 5 Juste valeur des instruments financiers

88 Note 6 Prêts et provision pour pertes de crédit

95 Note 7 Dépôts et obligations subordonnées

95 Note 8 Cumul des autres éléments du résultat global

96 Note 9 Gestion du capital

97 Note 10 Revenu net d’intérêts et revenus (pertes) nets de placement

98 Note 11 Information sectorielle

Bilan combiné

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 30 septembre 2022	Au 31 décembre 2021
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		**9 189 $**	16 328 $
Valeurs mobilières			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		**35 402**	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		**51 581**	53 286
Titres au coût amorti		**52**	41
		87 035	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		**17 188**	12 019
Prêts	6		
Hypothécaires résidentiels		**158 169**	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		**24 647**	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements		**65 482**	57 400
		248 298	231 481
Provision pour pertes de crédit	6	**(1 025)**	(970)
		247 273	230 511
Actif net des fonds distincts		**20 188**	22 804
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**137**	268
Primes à recevoir		**3 029**	2 839
Instruments financiers dérivés		**5 791**	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		**5 490**	2 557
Actifs de réassurance		**1 630**	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation		**549**	530
Immeubles de placement		**914**	926
Immobilisations corporelles		**1 538**	1 531
Goodwill		**158**	157
Immobilisations incorporelles		**536**	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence		**1 424**	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies		**741**	62
Actifs d'impôt différé		**1 438**	789
Autres		**3 823**	3 378
		27 198	22 324
TOTAL DE L'ACTIF		**408 071 $**	397 085 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	7		
Particuliers		**142 429 $**	136 332 $
Entreprises et gouvernements		**112 180**	101 644
Institutions de dépôts		**843**	379
		255 452	238 355
Autres passifs			
Acceptations		**137**	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		**13 882**	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		**25 714**	31 177
Instruments financiers dérivés		**6 372**	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		**10 466**	7 938
Obligations locatives		**632**	596
Passifs des contrats d'assurance		**31 239**	34 762
Passif net des fonds distincts		**20 166**	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		**694**	1 048
Passifs d'impôt différé		**298**	301
Autres		**7 785**	7 516
		117 385	123 244
Obligations subordonnées	7	**2 920**	1 960
TOTAL DU PASSIF		**375 757**	363 559
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		**4 844**	4 982
Excédents non répartis		**8 249**	1 546
Cumul des autres éléments du résultat global	8	**(2 172)**	765
Réserves		**20 545**	25 321
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		**31 466**	32 614
Participations ne donnant pas le contrôle		**848**	912
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**32 314**	33 526
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**408 071 $**	397 085 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2022	2021	Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2022	2021
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts		**2 184 $**	1 763 $	**5 792 $**	5 205 $
Valeurs mobilières		**320**	120	**668**	349
		2 504	1 883	**6 460**	5 554
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts		**792**	374	**1 585**	1 143
Obligations subordonnées		**18**	18	**43**	47
Autres		**45**	15	**81**	33
		855	407	**1 709**	1 223
REVENU NET D'INTÉRÊTS	10	**1 649**	1 476	**4 751**	4 331
PRIMES NETTES		**2 747**	2 905	**8 030**	8 077
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements		**115**	109	**333**	313
Commissions sur prêts et cartes de crédit		**276**	198	**728**	567
Services de courtage et de fonds de placement		**235**	283	**754**	841
Honoraires de gestion et de services de garde		**182**	185	**575**	531
Pertes nettes de placement	10	**(38)**	(90)	**(4 583)**	(637)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		**224**	(24)	**748**	(316)
Revenus de change		**19**	34	**77**	92
Autres		**72**	60	**229**	150
		1 085	755	**(1 139)**	1 541
REVENU TOTAL		**5 481**	5 136	**11 642**	13 949
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	6	**125**	52	**197**	53
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE		**2 204**	1 713	**1 716**	3 698
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Salaires et avantages du personnel		**1 199**	1 046	**3 741**	3 279
Honoraires		**290**	262	**908**	667
Technologie		**248**	219	**713**	630
Commissions		**225**	225	**660**	643
Frais d'occupation		**100**	96	**304**	300
Communications		**91**	76	**277**	208
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		**111**	115	**354**	347
Autres		**301**	249	**848**	756
		2 565	2 288	**7 805**	6 830
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		**587**	1 083	**1 924**	3 368
Impôts sur les excédents		**109**	267	**450**	819
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		**478**	816	**1 474**	2 549
Ristournes aux membres		**106**	90	**317**	270
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres		**(28)**	(24)	**(84)**	(72)
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		**400 $**	750 $	**1 241 $**	2 351 $
dont :					
Part revenant au Groupe		**386 $**	716 $	**1 191 $**	2 248 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		**14**	34	**50**	103

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat global

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2022	2021	Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2022	2021
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**400 $**	750 $	**1 241 $**	2 351 $
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**(255)**	243	**731**	1 366
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**—**	1	**—**	7
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(1)**	(5)	**1**	(4)
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**4**	1	**10**	1
	(252)	240	**742**	1 370
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Pertes nettes non réalisées	**(85)**	(43)	**(1 649)**	(322)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	**69**	1	**136**	(60)
	(16)	(42)	**(1 513)**	(382)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance				
Gains (pertes) nets non réalisés	**(72)**	31	**(373)**	317
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	**(102)**	(10)	**(231)**	(76)
	(174)	21	**(604)**	241
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(316)**	(67)	**(850)**	(178)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**2**	(8)	**(17)**	(34)
	(314)	(75)	**(867)**	(212)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**(5)**	—	**(5)**	—
	(509)	(96)	**(2 989)**	(353)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	**(761)**	144	**(2 247)**	1 017
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	**(361) $**	894 $	**(1 006) $**	3 368 $
dont :				
Part revenant au Groupe	**(361) $**	856 $	**(1 010) $**	3 234 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**—**	38	**4**	134

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat global *(suite)*

(non audité)

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	**2022**	2021	**2022**	2021
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**(93) $**	87 $	**262 $**	488 $
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**—**	(1)	**1**	(1)
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**—**	—	**3**	—
	(93)	86	**266**	487
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Pertes nettes non réalisées	**(32)**	(15)	**(583)**	(113)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	**26**	2	**50**	(19)
	(6)	(13)	**(533)**	(132)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance				
Gains (pertes) nets non réalisés	**(16)**	7	**(85)**	94
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	**(34)**	(4)	**(59)**	(19)
	(50)	3	**(144)**	75
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(114)**	(24)	**(307)**	(65)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**1**	(2)	**(6)**	(11)
	(113)	(26)	**(313)**	(76)
	(169)	(36)	**(990)**	(133)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	**(262) $**	50 $	**(724) $**	354 $

État combiné des variations des capitaux propres

(non audité)

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre

(en millions de dollars canadiens)	Capital social	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 8)	Réserves				Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	**4 982 $**	**1 546 $**	**765 $**	**795 $**	**1 212 $**	**23 314 $**	**25 321 $**	**32 614 $**	**912 $**	**33 526 $**
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**—**	**1 191**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**1 191**	**50**	**1 241**
Autres éléments du résultat global de la période	**—**	**736**	**(2 937)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(2 201)**	**(46)**	**(2 247)**
Résultat global de la période	**—**	**1 927**	**(2 937)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(1 010)**	**4**	**(1 006)**
Rachat de parts de capital social	**(138)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(138)**	**—**	**(138)**
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(9)**	**(9)**
Dividendes	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(59)**	**(59)**
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	**—**	**(2 571)**	**—**	**77**	**493**	**2 001**	**2 571**	**—**	**—**	**—**
Transactions sur les capitaux propres[1]	**—**	**7 347**	**—**	**—**	**—**	**(7 347)**	**(7 347)**	**—**	**—**	**—**
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2022	**4 844 $**	**8 249 $**	**(2 172) $**	**872 $**	**1 705 $**	**17 968 $**	**20 545 $**	**31 466 $**	**848 $**	**32 314 $**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	5 021 $	1 874 $	1 302 $	795 $	1 159 $	19 362 $	21 316 $	29 513 $	750 $	30 263 $
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	2 248	—	—	—	—	—	2 248	103	2 351
Autres éléments du résultat global de la période	—	1 353	(367)	—	—	—	—	986	31	1 017
Résultat global de la période	—	3 601	(367)	—	—	—	—	3 234	134	3 368
Rachat de parts de capital social	(22)	—	—	—	—	—	—	(22)	—	(22)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	9	9
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(19)	(19)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	—	(2 834)	—	—	137	2 697	2 834	—	—	—
Autres	—	4	—	—	—	—	—	4	—	4
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2021	4 999 $	2 645 $	935 $	795 $	1 296 $	22 059 $	24 150 $	32 729 $	874 $	33 603 $

(1) L'augmentation des excédents non répartis de la période résulte de transactions sur les capitaux entre des entités du Mouvement Desjardins. Les excédents non répartis provenant de ces transactions seront soumis aux projets de partages des excédents du prochain exercice financier. Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du Mouvement Desjardins au 30 septembre 2022.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2022	2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	**1 924 $**	3 368 $
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	**310**	280
Amortissement des primes et des escomptes	**266**	339
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	**(3 523)**	(981)
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**197**	53
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**98**	(65)
Gains nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles et d'immeubles de placement	**(4)**	(2)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(748)**	316
Autres	**(139)**	(54)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	**4 370**	(2 025)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**(5 169)**	(5 884)
Prêts	**(16 959)**	(15 449)
Instruments financiers dérivés, montant net	**1 473**	836
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	**(405)**	1 177
Dépôts	**17 097**	14 441
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**2 540**	211
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**(5 463)**	6 420
Autres	**429**	378
Paiement de la contrepartie éventuelle	**(87)**	(104)
Impôts versés sur les excédents	**(699)**	(907)
Versements des ristournes aux membres	**(386)**	(333)
	(4 878)	2 015
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	**997**	999
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	**11**	(1)
Remboursement d'obligations locatives	**(73)**	(69)
Rachat de parts de capital social	**(80)**	(22)
Rémunération sur le capital social	**(208)**	(208)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	**(9)**	9
Dividendes versés	**(59)**	(19)
	579	689
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	**(27 426)**	(21 854)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	**16 322**	16 483
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	**8 630**	4 520
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	**(308)**	(256)
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	**21**	15
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**(79)**	(93)
	(2 840)	(1 185)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(7 139)**	1 519
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	**16 328**	12 126
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	**9 189 $**	13 645 $
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	**1 640 $**	1 257 $
Intérêts reçus	**6 835**	6 198
Dividendes reçus	**189**	163

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires) ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés intermédiaires comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales et du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers combinés intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Ces états financiers combinés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers combinés annuels.

Ces états financiers combinés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 10 novembre 2022.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés intermédiaires. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation économique et son incidence sur les jugements significatifs, estimations et hypothèses, qui sont décrits à la note 1 « Mode de présentation » des états financiers combinés annuels. Pour d'autres renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 6 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2021, sont décrites à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

Mise à jour – IFRS 17*, Contrats d'assurance*

L'avancement des travaux de mise en œuvre de la norme IFRS 17 a permis au Mouvement Desjardins de conclure sur certains choix et exigences de la norme.

La filiale d'assurance de personnes appliquera la méthode de la répartition des primes pour évaluer ses contrats d'assurance collective ainsi que certains autres contrats d'assurance à court terme. Les contrats de fonds distincts individuels et les contrats d'assurance vie individuelle avec participation seront évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables. Le modèle général sera appliqué à tous les autres contrats d'assurance à long terme. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour les contrats d'assurance à court terme et l'approche fondée sur la juste valeur sera appliquée aux contrats d'assurance à long terme.

Les filiales d'assurance de dommages appliqueront la méthode de la répartition des primes pour l'évaluation du passif au titre de la couverture restante. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour l'ensemble des contrats d'assurance à l'exception des sinistres assumés dans le cadre d'une acquisition passée pour lesquels l'approche rétrospective modifiée sera appliquée.

Les dispositions d'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers en lien avec les activités d'assurance comptabilisées selon IFRS 9 à la date de la première application d'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui seraient effectués le 1er janvier 2023.

Dans le cadre de son application, la norme IFRS 17 permet certains choix. Le Mouvement Desjardins choisira :

- d'amortir les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes sur la durée des contrats auxquels ils se rapportent;
- d'appliquer la mesure de compensation comptable permise à l'état du résultat dans le cadre de l'utilisation de la stratégie d'atténuation des risques financiers des contrats de fonds distincts;
- de comptabiliser les produits financiers d'assurance et charges financières d'assurance uniquement à l'état combiné du résultat;
- de ne pas actualiser le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes qui n'excèdent pas un an.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

NOTE 3 – RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

Faits nouveaux

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOM ») dans son livre blanc en décembre dernier. Au terme de la première étape du plan de transition, soit le 30 juin 2023, le CDOR devra être remplacé par un taux de référence alternatif pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, soit le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux de référence alternatif. Le 7 octobre 2022, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé s'être entendu pour lancer le processus d'élaboration d'un taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) à terme suite à l'analyse d'une consultation publique sur le sujet.

Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins applique les mesures d'allègements, issues de la première phase de la réforme des taux d'intérêt de référence (RTIR) découlant de l'adoption des modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 en vigueur depuis le 1er janvier 2020, qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par un taux alternatif. L'application de ces mesures d'allègements se résume par la présomption que les taux d'intérêt de référence actuels désignés dans des relations de couverture demeurent inchangés et l'utilisation de l'exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux barèmes établis pour déterminer l'efficacité des relations de couverture. L'application de ces allègements prendra fin dès que se présentera l'une ou l'autre des situations suivantes : l'incertitude rattachée à la réforme des taux d'intérêt de référence sera levée ou la relation de couverture prendra fin.

Progrès et risques découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence

L'abandon du CDOR, incluant l'effet sur les relations de couverture, sera géré par le Groupe de travail Mouvement sur la RTIR, qui a pour mandat d'analyser tous les aspects de la réforme, de relever et d'atténuer les risques qu'elle pose, ainsi que de coordonner et d'exécuter un plan de transition.

Le tableau suivant présente les expositions des informations quantitatives sur les instruments financiers et les engagements visés par la réforme pour lesquels la transition vers le taux alternatif n'a pas encore été effectuée et qui viendront à échéance après le 28 juin 2024.

Au 30 septembre 2022	CDOR Échéance après le 28 juin 2024
Actifs financiers non dérivés[1]	4 846 $
Passifs financiers non dérivés[2]	3 519
Instruments financiers dérivés[3][4]	250 381
Engagements de prêts[5]	6 973

(1) Les actifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable brute des prêts et la valeur comptable des valeurs mobilières.

(2) Les passifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des dépôts, des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert et des obligations subordonnées.

(3) Les instruments financiers dérivés comprennent la valeur nominale des contrats de taux d'intérêt, des contrats de change et des autres contrats dérivés.

(4) Comprend 28 387 M$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de couverture de juste valeur et 42 819 M$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de flux de trésorerie.

(5) Comprend les engagements de prêts pour lesquels il existe une possibilité d'effectuer un tirage en plusieurs devises.

NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Au 30 septembre 2022	**Classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]**	**Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**	**Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]**	**Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**	**Coût amorti[2]**	**Total**
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 $	356 $	1 150 $	— $	7 676 $	9 189 $
Valeurs mobilières	17 929	17 473	51 513	68	52	87 035
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	17 188	17 188
Prêts	—	—	—	—	247 273	247 273
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	137	137
Instruments financiers dérivés[3]	5 791	—	—	—	—	5 791
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	5 490	5 490
Autres	—	—	—	—	2 075	2 075
Total des actifs financiers	23 727 $	17 829 $	52 663 $	68 $	279 891 $	374 178 $
Passifs financiers						
Dépôts	— $	616 $	— $	— $	254 836 $	255 452 $
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	137	137
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 882	—	—	—	—	13 882
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	25 714	25 714
Instruments financiers dérivés[3]	6 372	—	—	—	—	6 372
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	10 466	10 466
Autres	77	—	—	—	4 323	4 400
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 920	2 920
Total des passifs financiers	20 331 $	616 $	— $	— $	298 396 $	319 343 $

(1) Un montant de 3 713 M$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

(2) Au 30 septembre 2022, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 8 M$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 6 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(3) Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 109 M$ à l'actif et de 1 219 M$ au passif.

NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Au 31 décembre 2021	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti[2]	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 $	353 $	735 $	— $	15 239 $	16 328 $
Valeurs mobilières	18 890	20 882	53 214	72	41	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	12 019	12 019
Prêts	—	—	—	—	230 511	230 511
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	268	268
Instruments financiers dérivés[3]	5 828	—	—	—	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 557	2 557
Autres	—	—	—	—	1 895	1 895
Total des actifs financiers	24 719 $	21 235 $	53 949 $	72 $	262 530 $	362 505 $
Passifs financiers						
Dépôts	— $	351 $	— $	— $	238 004 $	238 355 $
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	268	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	—	—	—	—	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	31 177	31 177
Instruments financiers dérivés[3]	5 500	—	—	—	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	7 938	7 938
Autres	147	—	—	—	3 660	3 807
Obligations subordonnées	—	—	—	—	1 960	1 960
Total des passifs financiers	16 989 $	351 $	— $	— $	283 007 $	300 347 $

(1) Un montant de 3 767 M$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

(2) Au 31 décembre 2021, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 4 M$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 6 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(3) Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 126 M$ à l'actif et de 105 M$ au passif.

Aucun reclassement significatif d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. Aucun changement important n'a été apporté à nos techniques d'évaluation de la juste valeur au cours du trimestre. Le Mouvement Desjardins a mis en place des contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 30 septembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières	**52 $**	**51 $**	41 $	41 $
Prêts	**247 273**	**237 968**	230 511	229 566
Passifs financiers				
Dépôts	**254 836**	**251 236**	238 004	238 465
Obligations subordonnées	**2 920**	**2 848**	1 960	2 009

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux. Se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels, qui contient une description de ces trois niveaux.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 30 septembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 $	354 $	— $	363 $
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 720	—	—	7 720
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	14 259	535	—	14 794
Corps scolaires ou publics au Canada	12	74	—	86
Administrations publiques à l'étranger	370	36	—	406
Autres titres				
Institutions financières	—	1 722	8	1 730
Autres émetteurs	1	4 801	517	5 319
Titres de participation	3 425	98	1 824	5 347
	25 787	7 266	2 349	35 402
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	691	—	691
Contrats de change	—	1 724	—	1 724
Autres contrats	—	3 376	—	3 376
	—	5 791	—	5 791
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	25 796	13 411	2 349	41 556
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3	1 147	—	1 150
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 980	6 084	—	13 064
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	27 044	3 486	—	30 530
Administrations publiques à l'étranger	23	—	—	23
Autres titres				
Institutions financières	—	6 606	—	6 606
Autres émetteurs	—	1 239	51	1 290
Titres de participation	—	—	68	68
	34 047	17 415	119	51 581
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	34 050	18 562	119	52 731
Instruments financiers des fonds distincts	6 488	13 114	571	20 173
Total des actifs financiers	66 334 $	45 087 $	3 039 $	114 460 $
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— $	616 $	— $	616 $
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 045	837	—	13 882
Autres	—	—	77	77
	13 045	1 453	77	14 575
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 422	—	1 422
Contrats de change	—	1 844	—	1 844
Autres contrats	—	3 106	—	3 106
	—	6 372	—	6 372
Total des passifs financiers	13 045 $	7 825 $	77 $	20 947 $

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR *(suite)*

Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— $	354 $	— $	354 $
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 321	—	—	8 321
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 944	684	—	17 628
Corps scolaires ou publics au Canada	15	84	—	99
Administrations publiques à l'étranger	567	—	—	567
Autres titres				
Institutions financières	—	1 545	9	1 554
Autres émetteurs	1	4 790	591	5 382
Titres de participation	4 764	29	1 428	6 221
	30 612	7 132	2 028	39 772
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	950	—	950
Contrats de change	—	350	—	350
Autres contrats	—	4 528	—	4 528
	—	5 828	—	5 828
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30 612	13 314	2 028	45 954
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	—	735	—	735
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 761	7 370	—	15 131
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	28 131	3 642	—	31 773
Corps scolaires ou publics au Canada	—	28	—	28
Administrations publiques à l'étranger	16	—	—	16
Autres titres				
Institutions financières	19	5 166	—	5 185
Autres émetteurs	—	1 017	64	1 081
Titres de participation	—	3	69	72
	35 927	17 226	133	53 286
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 927	17 961	133	54 021
Instruments financiers des fonds distincts	7 685	14 760	360	22 805
Total des actifs financiers	74 224 $	46 035 $	2 521 $	122 780 $
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— $	351 $	— $	351 $
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 617	725	—	11 342
Autres	—	—	147	147
	10 617	1 076	147	11 840
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	594	—	594
Contrats de change	—	643	—	643
Autres contrats	—	4 263	—	4 263
	—	5 500	—	5 500
Total des passifs financiers	10 617 $	6 576 $	147 $	17 340 $

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés, aux techniques d'évaluation, aux données non observables et aux intervalles de valeurs des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur. Pour une description du processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 *(suite)*

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres							
Institutions financières							
Obligations hypothécaires	9 $	— $	(1) $	— $	— $	— $	8 $
Autres émetteurs							
Obligations hypothécaires	499	—	(34)	—	—	(51)	414
Autres titres de créances	92	—	2	—	21	(12)	103
Titres de participation	1 428	9	109	—	388	(110)	1 824
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 028	9	76	—	409	(173)	2 349
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Autres titres							
Autres émetteurs							
Obligations hypothécaires	64	—	—	(2)	—	(11)	51
Titres de participation	69	—	—	(1)	—	—	68
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	—	(3)	—	(11)	119
Instruments financiers des fonds distincts	360	1	7	—	234	(31)	571
Total des actifs financiers	2 521 $	10 $	83 $	(3) $	643 $	(215) $	3 039 $
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	147 $	— $	17 $	— $	— $	(87) $	77 $
Total des passifs financiers	147 $	— $	17 $	— $	— $	(87) $	77 $

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Pertes nettes de placement », alors que les gains ou pertes réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Pertes nettes de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 *(suite)*

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 *(suite)*

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	10 $	— $	(1) $	— $	— $	— $	— $	9 $
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	668	—	(20)	—	—	—	(104)	544
Autres titres de créances	67	—	—	—	—	23	(3)	87
Titres de participation	964	—	94	—	—	277	(19)	1 316
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 709	—	73	—	—	300	(126)	1 956
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	69	—	—	(2)	—	—	(2)	65
Titres de participation	64	—	—	(5)	—	—	—	59
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	—	(7)	—	—	(2)	124
Instruments financiers des fonds distincts	127	1	5	—	142	102	(23)	354
Total des actifs financiers	1 969 $	1 $	78 $	(7) $	142 $	402 $	(151) $	2 434 $
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	155 $	— $	57 $	— $	— $	11 $	(104) $	119 $
Total des passifs financiers	155 $	— $	57 $	— $	— $	11 $	(104) $	119 $

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Pertes nettes de placement », alors que les gains ou pertes réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Pertes nettes de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignement sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 35 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 36 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2021.

Prêts

	Non dépréciés		Dépréciés	
Au 30 septembre 2022	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	**50 031 $**	**12 $**	**— $**	**50 043 $**
Très faible	**69 759**	**1 422**	**—**	**71 181**
Faible	**29 024**	**2 867**	**—**	**31 891**
Moyen	**1 806**	**2 184**	**—**	**3 990**
Élevé	**—**	**720**	**—**	**720**
Défaut	**—**	**116**	**228**	**344**
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	**150 620 $**	**7 321 $**	**228 $**	**158 169 $**
Provision pour pertes de crédit	**(59)**	**(41)**	**(23)**	**(123)**
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	**150 561 $**	**7 280 $**	**205 $**	**158 046 $**
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	**5 539 $**	**— $**	**— $**	**5 539 $**
Très faible	**6 586**	**13**	**—**	**6 599**
Faible	**7 981**	**1 015**	**—**	**8 996**
Moyen	**1 279**	**743**	**—**	**2 022**
Élevé	**10**	**1 251**	**—**	**1 261**
Défaut	**—**	**67**	**163**	**230**
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	**21 395 $**	**3 089 $**	**163 $**	**24 647 $**
Provision pour pertes de crédit	**(154)**	**(287)**	**(80)**	**(521)**
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	**21 241 $**	**2 802 $**	**83 $**	**24 126 $**
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[1]				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	**22 959 $**	**352 $**	**— $**	**23 311 $**
Autre que catégorie investissement	**33 452**	**4 690**	**—**	**38 142**
Sous surveillance	**1 503**	**1 877**	**—**	**3 380**
En défaut	**—**	**90**	**696**	**786**
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	**57 914 $**	**7 009 $**	**696 $**	**65 619 $**
Provision pour pertes de crédit	**(113)**	**(86)**	**(182)**	**(381)**
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	**57 801 $**	**6 923 $**	**514 $**	**65 238 $**
Total des prêts et acceptations bruts	**229 929 $**	**17 419 $**	**1 087 $**	**248 435 $**
Provision pour pertes de crédit	**(326)**	**(414)**	**(285)**	**(1 025)**
Total des prêts et acceptations nets	**229 603 $**	**17 005 $**	**802 $**	**247 410 $**

(1) Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN *(suite)*

Prêts *(suite)*

	Non dépréciés		Dépréciés	
Au 31 décembre 2021	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	50 281 $	27 $	— $	50 308 $
Très faible	65 459	2 391	—	67 850
Faible	18 139	8 916	—	27 055
Moyen	1 200	2 285	—	3 485
Élevé	5	652	—	657
Défaut	—	131	209	340
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	135 084 $	14 402 $	209 $	149 695 $
Provision pour pertes de crédit	(72)	(70)	(20)	(162)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	135 012 $	14 332 $	189 $	149 533 $
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 731 $	— $	— $	5 731 $
Très faible	6 314	14	—	6 328
Faible	7 609	1 268	—	8 877
Moyen	1 241	756	—	1 997
Élevé	7	1 229	—	1 236
Défaut	—	69	148	217
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 902 $	3 336 $	148 $	24 386 $
Provision pour pertes de crédit	(113)	(251)	(80)	(444)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 789 $	3 085 $	68 $	23 942 $
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[1]				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	20 307 $	616 $	— $	20 923 $
Autre que catégorie investissement	27 475	4 747	—	32 222
Sous surveillance	1 453	2 258	—	3 711
En défaut	—	81	731	812
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	49 235 $	7 702 $	731 $	57 668 $
Provision pour pertes de crédit	(105)	(80)	(179)	(364)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	49 130 $	7 622 $	552 $	57 304 $
Total des prêts et acceptations bruts	205 221 $	25 440 $	1 088 $	231 749 $
Provision pour pertes de crédit	(290)	(401)	(279)	(970)
Total des prêts et acceptations nets	204 931 $	25 039 $	809 $	230 779 $

(1) Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN *(suite)*

Éléments hors bilan[1]

Au 30 septembre 2022	Non dépréciés Étape 1	Non dépréciés Étape 2	Dépréciés Étape 3	Total
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	**46 266 $**	**— $**	**— $**	**46 266 $**
Très faible	**23 606**	**125**	**—**	**23 731**
Faible	**7 837**	**888**	**—**	**8 725**
Moyen	**370**	**519**	**—**	**889**
Élevé	**6**	**276**	**—**	**282**
Défaut	**—**	**—**	**46**	**46**
Total	**78 085 $**	**1 808 $**	**46 $**	**79 939 $**
Provision pour pertes de crédit	**(35)**	**(9)**	**—**	**(44)**
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	**78 050 $**	**1 799 $**	**46 $**	**79 895 $**
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	**28 441 $**	**95 $**	**— $**	**28 536 $**
Autre que catégorie investissement	**11 368**	**1 876**	**—**	**13 244**
Sous surveillance	**293**	**268**	**—**	**561**
En défaut	**—**	**6**	**109**	**115**
Total	**40 102 $**	**2 245 $**	**109 $**	**42 456 $**
Provision pour pertes de crédit	**(10)**	**(3)**	**—**	**(13)**
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	**40 092 $**	**2 242 $**	**109 $**	**42 443 $**
Total des éléments hors bilan	**118 187 $**	**4 053 $**	**155 $**	**122 395 $**
Provision pour pertes de crédit	**(45)**	**(12)**	**—**	**(57)**
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	**118 142 $**	**4 041 $**	**155 $**	**122 338 $**

(1) Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2021	Non dépréciés Étape 1	Non dépréciés Étape 2	Dépréciés Étape 3	Total
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	51 740 $	1 $	— $	51 741 $
Très faible	21 756	73	—	21 829
Faible	6 395	2 336	—	8 731
Moyen	1 618	645	—	2 263
Élevé	5	461	—	466
Défaut	—	2	50	52
Total	81 514 $	3 518 $	50 $	85 082 $
Provision pour pertes de crédit	(46)	(17)	—	(63)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	81 468 $	3 501 $	50 $	85 019 $
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	31 397 $	120 $	— $	31 517 $
Autre que catégorie investissement	9 611	1 899	—	11 510
Sous surveillance	198	448	—	646
En défaut	—	4	119	123
Total	41 206 $	2 471 $	119 $	43 796 $
Provision pour pertes de crédit	(7)	(2)	—	(9)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	41 199 $	2 469 $	119 $	43 787 $
Total des éléments hors bilan	122 720 $	5 989 $	169 $	128 878 $
Provision pour pertes de crédit	(53)	(19)	—	(72)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	122 667 $	5 970 $	169 $	128 806 $

(1) Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	**73 $**	**73 $**	**20 $**	**166 $**
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	**56**	**(54)**	**(2)**	**—**
Étape 2	**(5)**	**9**	**(4)**	**—**
Étape 3	**—**	**(2)**	**2**	**—**
Réévaluation nette due aux transferts[2]	**(25)**	**11**	**6**	**(8)**
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	**(56)**	**7**	**—**	**(49)**
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	**25**	**9**	**—**	**34**
Décomptabilisations et échéances[5]	**(9)**	**(11)**	**(5)**	**(25)**
Octrois (remboursements) nets[6]	**1**	**—**	**(1)**	**—**
Autres	**—**	**—**	**4**	**4**
	(13)	**(31)**	**—**	**(44)**
Radiations et recouvrements	**—**	**—**	**3**	**3**
Solde à la fin de la période	**60 $**	**42 $**	**23 $**	**125 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	**158 $**	**265 $**	**80 $**	**503 $**
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	**194**	**(187)**	**(7)**	**—**
Étape 2	**(46)**	**72**	**(26)**	**—**
Étape 3	**(1)**	**(27)**	**28**	**—**
Réévaluation nette due aux transferts[2]	**(25)**	**34**	**106**	**115**
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	**(106)**	**147**	**104**	**145**
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	**51**	**37**	**—**	**88**
Décomptabilisations et échéances[5]	**(30)**	**(40)**	**(52)**	**(122)**
Octrois (remboursements) nets[6]	**(7)**	**(6)**	**(1)**	**(14)**
	30	**30**	**152**	**212**
Radiations et recouvrements	**—**	**—**	**(152)**	**(152)**
Solde à la fin de la période	**188 $**	**295 $**	**80 $**	**563 $**
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	**112 $**	**82 $**	**179 $**	**373 $**
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	**41**	**(39)**	**(2)**	**—**
Étape 2	**(18)**	**26**	**(8)**	**—**
Étape 3	**(1)**	**(3)**	**4**	**—**
Réévaluation nette due aux transferts[2]	**(6)**	**19**	**44**	**57**
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	**(69)**	**(2)**	**14**	**(57)**
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	**77**	**17**	**—**	**94**
Décomptabilisations et échéances[5]	**(27)**	**(17)**	**(41)**	**(85)**
Octrois (remboursements) nets[6]	**14**	**6**	**(2)**	**18**
	11	**7**	**9**	**27**
Radiations et recouvrements	**—**	**—**	**(6)**	**(6)**
Solde à la fin de la période	**123 $**	**89 $**	**182 $**	**394 $**
Total des soldes à la fin de la période	**371 $**	**426 $**	**285 $**	**1 082 $**
Composition				
Prêts	**326 $**	**414 $**	**285 $**	**1 025 $**
Éléments hors bilan[7]	**45**	**12**	**—**	**57**

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.
(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.
(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.
(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.
(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021	Non dépréciés Étape 1	Non dépréciés Étape 2	Dépréciés Étape 3	Provision pour pertes de crédit
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	65 $	102 $	29 $	196 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	50	(45)	(5)	—
Étape 2	(10)	20	(10)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts[2]	(12)	17	9	14
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	(49)	(2)	(1)	(52)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	44	17	—	61
Décomptabilisations et échéances[5]	(10)	(19)	(9)	(38)
Octrois (remboursements) nets[6]	1	(4)	1	(2)
	14	(19)	(12)	(17)
Radiations et recouvrements	—	—	2	2
Solde à la fin de la période	79 $	83 $	19 $	181 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	177 $	306 $	126 $	609 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	210	(197)	(13)	—
Étape 2	(45)	100	(55)	—
Étape 3	(1)	(25)	26	—
Réévaluation nette due aux transferts[2]	(32)	41	109	118
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	(161)	47	96	(18)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	59	38	—	97
Décomptabilisations et échéances[5]	(26)	(45)	(60)	(131)
Octrois (remboursements) nets[6]	(8)	(15)	(6)	(29)
	(4)	(56)	97	37
Radiations et recouvrements	—	—	(142)	(142)
Solde à la fin de la période	173 $	250 $	81 $	504 $
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	76 $	128 $	181 $	385 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	31	(30)	(1)	—
Étape 2	(12)	18	(6)	—
Étape 3	—	(7)	7	—
Réévaluation nette due aux transferts[2]	(4)	6	29	31
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	(52)	(21)	29	(44)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	71	27	—	98
Décomptabilisations et échéances[5]	(17)	(18)	(35)	(70)
Octrois (remboursements) nets[6]	11	2	5	18
	28	(23)	28	33
Radiations et recouvrements	—	—	(21)	(21)
Solde à la fin de la période	104 $	105 $	188 $	397 $
Total des soldes à la fin de la période	356 $	438 $	288 $	1 082 $
Composition				
Prêts	298 $	421 $	288 $	1 007 $
Éléments hors bilan[7]	58	17	—	75

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.
(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.
(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.
(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.
(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

Les informations qui suivent constituent une mise à jour, depuis les derniers états financiers annuels, des données et des hypothèses clés sur lesquelles repose l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements, se référer aux notes 2 « Principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés annuels.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses rapides de taux d'intérêt, des perturbations importantes des chaînes d'approvisionnement, des pénuries de main d'œuvre ainsi que des tensions géopolitiques croissantes, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique sans précédent qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		**Scénario optimiste**		**Scénario pessimiste**	
Au 30 septembre 2022	**12 prochains mois**	**Période prévisionnelle restante**	**12 prochains mois**	**Période prévisionnelle restante**	**12 prochains mois**	**Période prévisionnelle restante**
Variables macroéconomiques[1]						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	**0,4 %**	**1,5 %**	**1,5 %**	**2,2 %**	**(2,0) %**	**1,1 %**
Taux de chômage (moyenne)	**5,0 %**	**4,6 %**	**3,9 %**	**3,2 %**	**6,3 %**	**7,1 %**
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	**2,2 %**	**2,0 %**	**4,5 %**	**2,4 %**	**1,8 %**	**1,7 %**
Prix des maisons (variation annualisée)	**(11,4) %**	**1,5 %**	**(5,2) %**	**2,3 %**	**(26,9) %**	**(0,8) %**
Écart de financement corporatif[2] (moyenne)	**175 p.b.**	**127 p.b.**	**126 p.b.**	**96 p.b.**	**253 p.b.**	**164 p.b.**
Indice boursier S&P/TSX[2] (variation annualisée)	**(1,1) %**	**4,0 %**	**22,6 %**	**7,1 %**	**(15,3) %**	**5,2 %**

(1) Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.
(2) Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
Au 31 décembre 2021	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Variables macroéconomiques[1]						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	2,4 %	1,6 %	5,6 %	2,0 %	0,7 %	0,7 %
Taux de chômage (moyenne)	4,9 %	4,4 %	4,2 %	3,2 %	5,8 %	5,9 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,8 %	2,2 %	4,0 %	2,3 %	1,7 %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(5,0) %	0,1 %	8,2 %	1,6 %	(17,7) %	(1,7) %
Écart de financement corporatif[2] (moyenne)	114 p.b.	115 p.b.	95 p.b.	90 p.b.	143 p.b.	149 p.b.
Indice boursier S&P/TSX[2] (variation annualisée)	7,0 %	4,8 %	14,0 %	5,6 %	(11,6) %	1,6 %

(1) Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.
(2) Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS *(suite)*

Le scénario de base considère une légère récession, laquelle apparaît de plus en plus difficile à éviter. En effet, en raison de l'inflation, les banques centrales ont accéléré le resserrement monétaire, ce qui devrait bientôt conduire à des baisses trimestrielles du PIB réel dans plusieurs économies, incluant le Canada et le Québec. Selon ce scénario, les difficultés économiques se traduiront par des augmentations du taux de chômage et le secteur de l'habitation sera particulièrement pénalisé. Au Québec, les baisses du PIB réel devraient être concentrées en première moitié de 2023. Le taux de chômage québécois devrait remonter aux alentours de 5,5 % et le prix des propriétés devrait chuter d'environ 17 % par rapport au sommet du printemps 2022. Ce scénario prévoit que si l'inflation revient comme prévu à 2 % en 2023, la Banque du Canada amorcera alors une réduction de ses taux directeurs au quatrième trimestre de 2023 et poursuivra sur cette voie en 2024. Cela aiderait à accélérer la croissance économique après une année 2023 plus difficile. Le taux de chômage devrait graduellement converger vers 4 %, à moyen terme, au Québec.

Selon le scénario pessimiste, la croissance économique serait plus durement touchée par l'augmentation des taux d'intérêt. Les banques centrales décréteraient plus de hausses de taux d'intérêt dans les prochains mois, afin d'augmenter la probabilité que l'inflation retourne à sa cible dans un horizon proche. Dans ce scénario, le taux d'escompte atteindrait 4,5 % à la fin de 2022 et le taux de chômage augmenterait plus significativement, possiblement à 8 % au Québec. Le scénario baissier suppose également une correction plus significative du prix des maisons, de l'ordre d'environ 35 %, en moyenne. En raison des difficultés économiques plus marqués que dans le scénario de base qui feraient baisser plus rapidement l'inflation, des baisses de taux d'intérêt seraient décrétées au deuxième trimestre de 2023.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par une réduction plus rapide des contraintes du côté de l'offre. Cela supposerait que la guerre en Ukraine prenne fin plus rapidement et que la pandémie ne nécessite plus de confinements majeurs limitant la production, notamment en Chine, où la politique zéro COVID demeure pour l'instant appliquée avec rigueur. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait baisser à 3 % au cours des prochaines années. L'inflation serait tout de même élevée à court terme, mais résulterait surtout d'une demande très forte et non de contraintes de l'offre, comme c'est le cas pour le scénario pessimiste et le scénario de base. Ce scénario prévoit qu'à moyen terme, les taux directeurs demeureraient suffisamment élevés pour éviter une surchauffe économique et pour maintenir l'inflation près de sa cible de 2 %. Les taux d'intérêt élevés limiteraient la croissance du prix des maisons.

L'évolution des perspectives économiques après le 30 septembre 2022 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 septembre 2022	Au 31 décembre 2021
Selon l'IFRS 9	**797 $**	763 $
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	**721 $**	650 $
Optimiste	**577**	610
Pessimiste	**1 016**	1 156

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 septembre 2022	Au 31 décembre 2021
Selon l'IFRS 9	**797 $**	763 $
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	**724 $**	675 $

NOTE 7 – DÉPÔTS ET OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 30 septembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Payables à vue	**Payables à préavis**	**Payables à terme**	**Total**	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	**71 935 $**	**5 577 $**	**64 917 $**	**142 429 $**	70 756 $	5 536 $	60 040 $	136 332 $
Entreprises et gouvernements	**54 660**	**536**	**56 984**	**112 180**	52 563	524	48 557	101 644
Institutions de dépôts	**263**	**—**	**580**	**843**	344	—	35	379
	126 858 $	**6 113 $**	**122 481 $**	**255 452 $**	123 663 $	6 060 $	108 632 $	238 355 $

OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Le 23 août 2022, la Fédération a émis des billets subordonnés admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 1 G$. Les billets portent intérêts à un taux fixe annuel de 5,035 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) composé quotidiennement plus 2,29 % jusqu'à leur échéance le 23 août 2032. Ces billets sont rachetables au gré de l'émetteur à compter du 23 août 2027 sous réserve de conditions et d'approbation préalable de l'autorité réglementaire.

NOTE 8 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 30 septembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Part revenant au Groupe	**Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle**	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	**(1 263) $**	**(17) $**	234 $	(1) $
Gains (pertes) nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(120)**	**(3)**	448	33
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(783)**	**—**	84	—
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**(6)**	**—**	(1)	—
Cumul des autres éléments du résultat global	**(2 172) $**	**(20) $**	765 $	32 $

(1) Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 8 M$ au 30 septembre 2022 (4 M$ au 31 décembre 2021) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 9 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un niveau de fonds propres qui respecte son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. La gestion du capital doit également faire en sorte que la structure des fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. Celle-ci est conforme à la politique sur la gestion du capital du Mouvement Desjardins approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègements applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Par ailleurs, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %.

Depuis le 1er avril 2022, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

Au 30 septembre 2022, le Mouvement Desjardins respecte toutes les exigences réglementaires de l'AMF en matière de capital.

Le tableau qui suit présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	**Au 30 septembre 2022**	Au 31 décembre 2021
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	**28 021 $**	28 437 $
Fonds propres de la catégorie 1	**28 021**	28 437
Total des fonds propres	**30 288**	29 721
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	**131 678**	117 168
Risque de marché	**3 255**	2 874
Risque opérationnel	**15 105**	14 476
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**150 038 $**	134 518 $
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	**18,7 %**	21,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	**18,7**	21,1
Total des fonds propres	**20,2**	22,1
Levier	**7,5**	8,5
Exposition du ratio de levier	**371 407 $**	336 136 $
TLAC disponible et ratios		
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	**37 707 $**	s. o.
Ratio TLAC	**26,2 %**	s. o.
Ratio de levier TLAC	**10,4**	s. o.

NOTE 10 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2022	2021	**2022**	2021
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers				
Au coût amorti	**2 223 $**	1 770 $	**5 862 $**	5 231 $
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**278**	110	**590**	311
À la juste valeur par le biais du résultat net	**3**	3	**8**	12
	2 504	1 883	**6 460**	5 554
Frais d'intérêts sur les passifs financiers				
Au coût amorti	**851**	400	**1 696**	1 210
À la juste valeur par le biais du résultat net	**4**	7	**13**	13
	855	407	**1 709**	1 223
	1 649 $	1 476 $	**4 751 $**	4 331 $

REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Les tableaux suivants présentent la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre	**2022**			2021		
	Produits et frais d'intérêts	**Variation de juste valeur et autres**	**Total**	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(9) $**	**(277) $**	**(286) $**	101 $	(39) $	62 $
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**158**	**34**	**192**	129	(364)	(235)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**41**	**(25)**	**16**	28	5	33
Au coût amorti et autres	**24**	**16**	**40**	42	8	50
	214 $	**(252) $**	**(38) $**	300 $	(390) $	(90) $

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	**2022**			2021		
	Produits et frais d'intérêts	**Variation de juste valeur et autres**	**Total**	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	**118 $**	**(1 304) $**	**(1 186) $**	237 $	323 $	560 $
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**435**	**(3 965)**	**(3 530)**	384	(1 838)	(1 454)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**107**	**(98)**	**9**	79	65	144
Au coût amorti et autres	**77**	**47**	**124**	102	11	113
	737 $	**(5 320) $**	**(4 583) $**	802 $	(1 439) $	(637) $

NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Revenu net d'intérêts	**1 468 $**	1 280 $	**2 $**	— $	**— $**	— $	**179 $**	196 $	**1 649 $**	1 476 $
Primes nettes	**—**	—	**1 307**	1 475	**1 524**	1 505	**(84)**	(75)	**2 747**	2 905
Autres revenus	**744**	741	**574**	216	**114**	11	**(347)**	(213)	**1 085**	755
Revenu total	**2 212**	2 021	**1 883**	1 691	**1 638**	1 516	**(252)**	(92)	**5 481**	5 136
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**124**	54	**1**	—	**—**	—	**—**	(2)	**125**	52
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**—**	—	**1 067**	956	**1 145**	763	**(8)**	(6)	**2 204**	1 713
Frais autres que d'intérêts	**1 672**	1 424	**647**	611	**385**	359	**(139)**	(106)	**2 565**	2 288
Excédents d'exploitation	**416**	543	**168**	124	**108**	394	**(105)**	22	**587**	1 083
Impôts sur les excédents	**109**	142	**13**	15	**25**	105	**(38)**	5	**109**	267
Excédents avant ristournes aux membres	**307**	401	**155**	109	**83**	289	**(67)**	17	**478**	816
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**78**	66	**—**	—	**—**	—	**—**	—	**78**	66
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**229 $**	335 $	**155 $**	109 $	**83 $**	289 $	**(67) $**	17 $	**400 $**	750 $
dont :										
Part revenant au Groupe	**229 $**	335 $	**155 $**	109 $	**69 $**	255 $	**(67) $**	17 $	**386 $**	716 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**—**	—	**—**	—	**14**	34	**—**	—	**14**	34

NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE *(suite)*

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ *(suite)*

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Revenu net d'intérêts	**4 141 $**	3 755 $	**4 $**	— $	**— $**	— $	**606 $**	576 $	**4 751 $**	4 331 $
Primes nettes	**—**	—	**3 793**	3 901	**4 481**	4 396	**(244)**	(220)	**8 030**	8 077
Autres revenus	**2 337**	2 236	**(2 379)**	49	**(1)**	(48)	**(1 096)**	(696)	**(1 139)**	1 541
Revenu total	**6 478**	5 991	**1 418**	3 950	**4 480**	4 348	**(734)**	(340)	**11 642**	13 949
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**195**	58	**1**	—	**—**	—	**1**	(5)	**197**	53
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**—**	—	**(1 151)**	1 588	**2 905**	2 131	**(38)**	(21)	**1 716**	3 698
Frais autres que d'intérêts	**5 047**	4 293	**1 975**	1 792	**1 140**	1 056	**(357)**	(311)	**7 805**	6 830
Excédents d'exploitation	**1 236**	1 640	**593**	570	**435**	1 161	**(340)**	(3)	**1 924**	3 368
Impôts sur les excédents	**324**	428	**128**	101	**101**	294	**(103)**	(4)	**450**	819
Excédents avant ristournes aux membres	**912**	1 212	**465**	469	**334**	867	**(237)**	1	**1 474**	2 549
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**233**	198	**—**	—	**—**	—	**—**	—	**233**	198
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**679 $**	1 014 $	**465 $**	469 $	**334 $**	867 $	**(237) $**	1 $	**1 241 $**	2 351 $
dont :										
Part revenant au Groupe	**679 $**	1 014 $	**465 $**	469 $	**284 $**	764 $	**(237) $**	1 $	**1 191 $**	2 248 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**—**	—	**—**	—	**50**	103	**—**	—	**50**	103

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 30 septembre 2022	**327 299 $**	**51 444 $**	**15 900 $**	**13 428 $**	**408 071 $**
Au 31 décembre 2021	306 878 $	56 891 $	16 574 $	16 742 $	397 085 $

INFORMATION GÉNÉRALE

Mouvement Desjardins

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report is available upon request.